



Contrat de ville LIANCOURT 2015-2020

Quartier prioritaire "Les abords du Parc"

Ville de LIANCOURT - Hôtel de Ville - 232 rue Jules Michelet
BP 70209 - 60332 LIANCOURT CEDEX - 03.44.73.02.06



1. Table des matières

1. Table des matières	3
1. Préambule	7
A. Le périmètre du quartier "Les abords du Parc" :	8
2. Elaboration du contrat de ville	10
A. Principe	10
B. Méthode	11
C. Partenaires	12
3. Présentation du territoire	13
A. L'intercommunalité	13
I. Histoire et généralités	13
II. Présentation géographique	14
III. Voies de communication	16
B. La ville de LIANCOURT	18
I. Situation géographique	18
II. Historique	18
III. Environnement socio-économique	19
a. Emploi	19
b. Catégories socio-professionnelles et secteurs d'activités	23
c. Population (répartition par sexe et âge)	24
d. Logements (neufs, anciens et sociaux)	25
e. Ménages.....	27
f. Education	31
g. Fiscalité – Revenus médians – Imposition des foyers	32
h. Synthèse.....	32
IV. Infrastructures du territoire, actions menées et politiques publiques.....	33
a. Ecoles maternelles et élémentaires.....	33
b. Collège "La Rochefoucauld"	36
c. Accueil périscolaire	36
d. Petite enfance	37
e. Culture	37

f.	Enfance	38
g.	Sport.....	39
h.	Social	39
i.	Représentation du territoire.....	40
j.	Economie	40
k.	Transports	40
l.	Histoire.....	41
m.	Espaces verts, jardins et parcs	41
n.	Tissu associatif	42
o.	Sécurité et justice	42
4.	Gouvernance, pilotage et ingénierie du projet	43
A.	Comité de pilotage restreint (COFILRES)	43
B.	Comité de pilotage politique (COFIL).....	43
I.	Composition	43
II.	Animation du comité.....	44
C.	Comité technique (CT)	44
D.	Conseil citoyen (CS)	45
I.	Constitution.....	45
5.	Quartier prioritaire "Les abords du Parc"	46
A.	Etat des lieux.....	46
I.	Historique de l'urbanisation et de la constitution du quartier	46
II.	Présentation du quartier prioritaire.....	47
a.	Environnement socio-économique	48
b.	Population et ménages	48
III.	Atouts et particularités du quartier prioritaire	49
a.	Infrastructures publiques institutionnelles	50
b.	Infrastructures éducatives et socio-éducatives.....	50
c.	Infrastructures sportives et culturelles.....	50
d.	Commerces et vie économique	50
e.	Circulations viaires, état de l'urbanisme et des espaces publics.....	51
f.	Quartier vécu	51
IV.	Cas particulier du micro-quartier constitué des résidences "Les ILM", "La Tour" et "Pierre Mendès France"	52
a.	La Tour	53

b.	Les ILM	53
c.	Pierre Mendès France	53
B.	Enjeux et orientations.....	53
I.	Développement de l'activité économique et de l'emploi	54
a.	Création de la zone d'activités économiques du "Pré des Cardes"	54
b.	Clauses d'insertion	54
II.	Cadre de vie et renouvellement urbain	55
a.	Equiperment de vidéo-protection rue Victor Hugo	55
b.	Démolition de l'immeuble "La Tour" sis 31 rue Victor Hugo.....	55
c.	Redimensionnement de la résidence ADOMA "Le Parc Floral"	56
d.	Réhabilitations des résidences "Les ILM" sise 21-29 rue Victor Hugo et "Le Parc" sise avenue du Général de Gaulle et rue Marcel Cachin	56
III.	Cohésion sociale	56
a.	Transfert de l'Hôtel de ville de LIANCOURT en bordure immédiate du quartier prioritaire	56
b.	Création d'un équipement socio-culturel et sportif	57
c.	Développement des actions citoyennes et de prévention.....	57
d.	Développement des pratiques sportives à destination du plus grand nombre. 57	
C.	Objectifs opérationnels et mise en œuvre	58
I.	Pilier "DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI"	58
II.	Pilier "CADRE DE VIE ET URBAIN"	60
III.	Pilier "COHESION SOCIALE"	64
6.	Signataires du Contrat de Ville Unique.....	67
7.	Les engagements des signataires	69

1. Préambule

Dans le cadre de la réforme de la politique de la ville, un nouveau cadre national a été mis en place par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

Les Contrats de Ville de nouvelle génération viennent ainsi se substituer aux 497 Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS).

Cette réforme vise à concentrer les moyens mobilisables des politiques publiques de l'Etat sur les territoires les plus fragiles, à réduire les inégalités territoriales et à améliorer les conditions de vie des habitants.

L'objectif principal de cette réforme est de donner à la politique de la ville une meilleure lisibilité, une cohérence accrue et une efficacité maximale.

Ainsi a été défini un ensemble de principes organisateurs de ces nouveaux quartiers qui bénéficieront prioritairement des moyens de l'Etat et de ses partenaires, sur la base suivante :

- Une géographie prioritaire concentrée sur un nombre restreint de territoires et redécoupée par maillage basé sur le critère d'un revenu annuel médian de ses habitants inférieur à 11 000 euros,
- Une prise en compte globale des besoins des habitants répartie en trois volets : cohésion sociale, cadre de vie, développement économique et emploi. Trois thématiques transversales seront également prises en compte : l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les discriminations et la jeunesse,
- Une mobilisation de tous les partenaires dans un contrat unique,
- Une participation des habitants à la mise en œuvre des politiques publiques locales au moyen d'un conseil citoyen,
- Un pilotage à l'échelle intercommunale.

La ville de LIANCOURT a été désignée au travers du quartier "Les abords du Parc". Elle fait partie des communes entrantes dans cette politique de la ville revisitée. Elle est l'une des plus petites communes de ce nouveau dispositif dans le département de l'Oise avec une population de 7 303 habitants au 1^{er} janvier 2015.

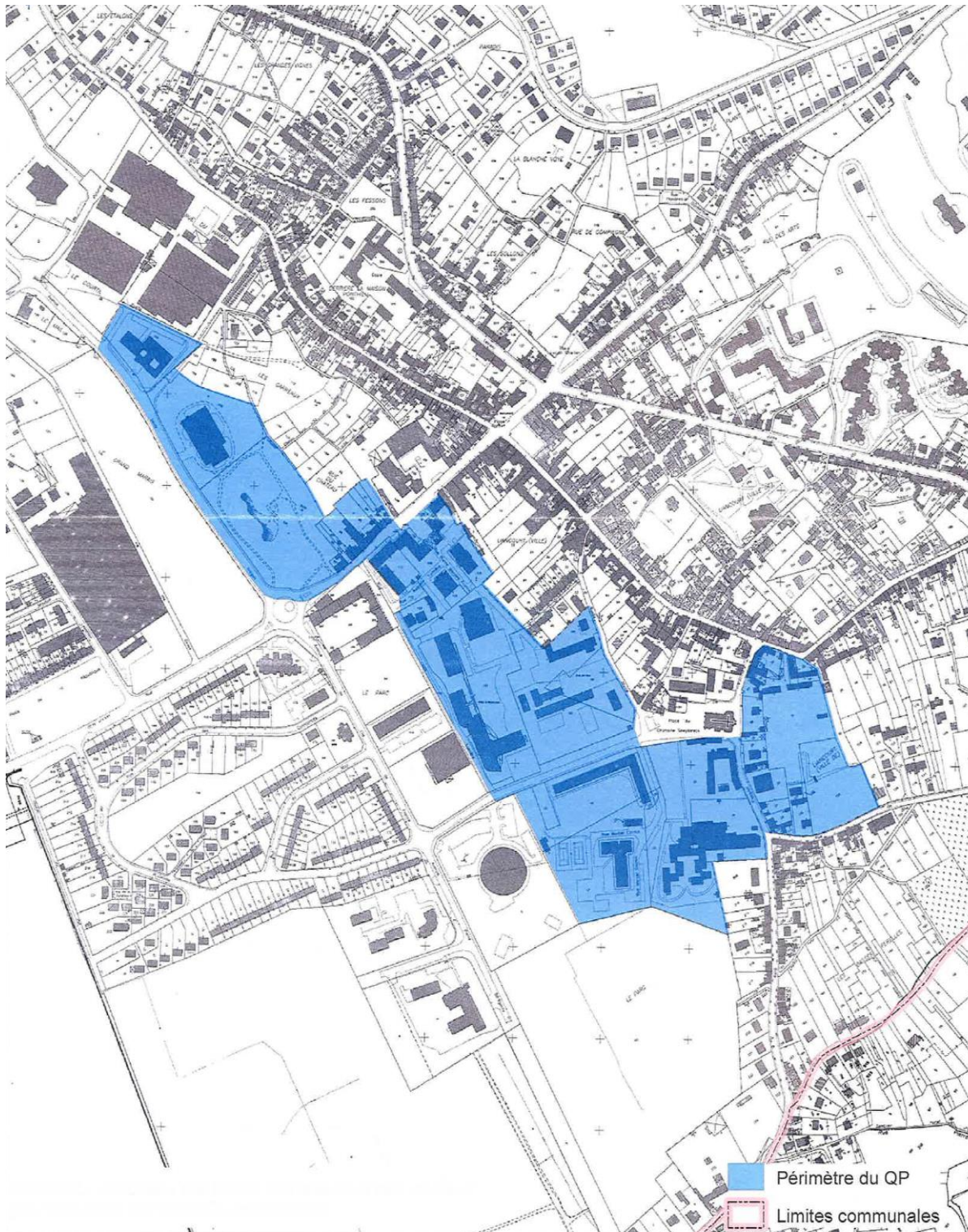
Notre département compte également 11 autres communes éligibles à la politique de la ville : BEAUVAIS, COMPIEGNE, CREIL, NOGENT-SUR-OISE, MERU, NOYON, MONTATAIRE et VILLERS-SAINT-PAUL qui figuraient déjà dans l'ancien dispositif et CREPY-EN-VALOIS, PONT-SAINTE-MAXENCE et CLERMONT qui entrent dans le nouveau dispositif.

A. Le périmètre du quartier "Les abords du Parc" :

En application du décret n°2014-767 du 3 juillet 2014, le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) a validé la cartographie des quartiers prioritaires. Pour LIANCOURT, le quartier prioritaire est référencé ZO 645 sous le nom "Les abords du Parc", intégralement compris dans l'IRIS Insee n°603600101 "sud-ouest". Il comprend 1 092 habitants au revenu médian de 10 400 euros.



Vue satellite de LIANCOURT (données Google). En rouge les limites géographiques de la commune



Périmètre géographique du quartier prioritaire "Les abords du Parc" (données CGET)

2. Elaboration du contrat de ville

Les contrats de ville sont élaborés à partir d'un diagnostic du territoire. Les citoyens du quartier y sont associés. Il fait apparaître les points faibles et les dysfonctionnements du quartier dans les domaines de la cohésion sociale, du renouvellement urbain et du développement économique. Il permet d'identifier les besoins du territoire tout en restant compatible avec la politique communale engagée jusqu'en 2020. Il permet de définir dans une seconde phase les orientations stratégiques et leurs déclinaisons en opérations cohérentes et capables d'être mises en œuvre.

Dans le cas de LIANCOURT, il est à noter que le quartier vécu par ses habitants dépasse largement les limites du périmètre du quartier prioritaire. Des équipements publics importants (Agence de la Banque Postale, Trésorerie, piscine intercommunale, médiathèque), ainsi que le tissu commercial du centre-ville sont situés à proximité immédiate du périmètre. Deux friches industrielles rachetées par la commune sont en cours de réaménagement (phase "études") et sont elles aussi limitrophes du quartier prioritaire.

Du point de vue des habitants, il convient donc de considérer un périmètre élargi à l'ensemble du centre-ville et étendu jusqu'à l'entrée "est" de la ville.

Les opérations prévisionnelles programmées dans le cadre du contrat de ville ont une incidence sur la vie des habitants au-delà même des limites de la commune. En effet, LIANCOURT est la ville centre de l'intercommunalité et concentre plusieurs équipements scolaires, sportifs ou culturels majeurs ou uniques de la Communauté de Communes du Liancourtois comme le collège, la piscine intercommunale, les salles de sports, le stade, la médiathèque, les écoles de musique, de danse, d'arts plastiques et d'expression orale et théâtrale ainsi qu'une salle de spectacle, mais aussi administratifs et de santé avec la Maison Départementale des Solidarités, la Trésorerie, la Gendarmerie, le centre de secours, un EHPAD de 199 lits et une Résidence pour Personnes Agées.

C'est donc aussi en qualité de centre d'agglomération urbaine, territoire attractif, que doit s'établir ce contrat de ville.

A. Principe

Par circulaire du 30 juillet 2008, la fonction de délégué du Préfet a été créée afin de prendre en charge les éléments constitutifs de la politique de la ville dans chaque territoire concerné. Représentant le Préfet auprès des partenaires, ce délégué est l'interlocuteur privilégié des

différents acteurs et est associé à l'ensemble des opérations mises en œuvre dans les quartiers.

Le contrat de ville s'appuie sur un diagnostic établi par les services de la Sous-Préfecture de CLERMONT et discuté en présence du délégué du Préfet en charge de la politique de la ville pour le quartier prioritaire de LIANCOURT et des principaux partenaires de l'Etat, le 25 novembre 2014. Les services de la Sous-Préfecture de CLERMONT, la Gendarmerie Nationale, l'Education Nationale, Pôle Emploi, la Direction Départementale des Territoires ont pu ainsi dégager la faisabilité de projets pour chacun des piliers fondant la nouvelle politique de la ville.

Au niveau de la commune, les acteurs sont le Maire, les Maires-adjoints et les conseillers municipaux membres de la commission "Urbanisme", le Directeur Général des Services et le conseil citoyen formé dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de la ville.

B. Méthode

Par courrier du 27 février 2015 adressé au Préfet de l'Oise (annexe 1), confirmant un accord de principe déjà donné verbalement le 25 juillet 2014, la ville de LIANCOURT s'est engagée dans ce dispositif et a détaillé dans chacun des trois piliers ses interventions prioritaires, en insistant sur deux projets majeurs de renouvellement urbain : la démolition de la résidence "La Tour" et le redimensionnement de la résidence ADOMA "Le Parc Floral", par ailleurs Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile.

Les propriétaires de ces deux immeubles d'habitation ont été impliqués en amont du projet afin de définir, avec eux, les éléments à inclure dans le contrat, basé sur un diagnostic vécu par ses résidents et les interactions avec l'environnement immédiat. La SA d'HLM Picardie Habitat – Groupe Procilia a confirmé sa volonté d'entrer dans le dispositif de politique de la ville par courrier du 9 février 2015 (annexe 2), le bailleur a été rencontré le 25 mars 2015 afin de définir un programme d'intervention sur la ville (quartier prioritaire mais également quartier "La Cavée des Etalons"). ADOMA a quant à lui été rencontré les 27 février et 11 mai 2015, les discussions ont abouti à la présentation d'un programme de réhabilitation du foyer de travailleurs migrants avec notamment une réduction du nombre de chambres au profit d'appartements autonomes avec transformation de son statut en résidence sociale.

Parmi les autres orientations, le service "enfance et jeunesse" est impliqué au moyen de projets en faveur de la jeunesse sur des thèmes comme l'égalité femme-homme, la citoyenneté et les discriminations, les réflexions sur l'utilisation des réseaux sociaux, thèmes transversaux aux trois piliers de la politique de la ville.

C. Partenaires

Les différents partenaires impliqués dans le cadre de la politique de la ville ont vocation à intervenir sur le territoire dans le cadre des actions qui seront menées.

- Préfecture de l'Oise
- Direction Académique des Services de l'Education Nationale
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- Agence Régionale de Santé de Picardie
- Direction Départementale des Territoires
- Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie
- Pôle Emploi
- Mission Locale du Clermontois, du Liancourtois et de la Vallée du Thérain
- Gendarmerie Nationale
- Caisse des Dépôts et Consignations
- Conseil Régional de Picardie
- Conseil Départemental de l'Oise
- Communauté de Communes du Liancourtois
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Oise
- Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise
- SA d'HLM Picardie Habitat - Groupe Procilia
- ADOMA
- Oise Habitat
- OPAC de l'Oise
- EPIDE
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Oise
- Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise

3. Présentation du territoire

A. L'intercommunalité

I. Histoire et généralités

Par arrêté préfectoral du 14 février 1963 est créé avec 6 communes le "District Urbain de LIANCOURT" (DUL), il s'élargira ensuite autour des communes de BAILLEVAL puis LABRUYERE et enfin ROSOY et VERDERONNE. Par délibération du 16 octobre 2001 et en application des lois du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, autorisant la création de communautés de communes, et du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le District Urbain de LIANCOURT change de statut juridique le 1^{er} janvier 2002 et devient la "Communauté de Communes du Liancourtois".

Établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, la Communauté de Communes du Liancourtois regroupe à ce jour 10 communes et 23 781 habitants (population légale 2015 – source Insee)

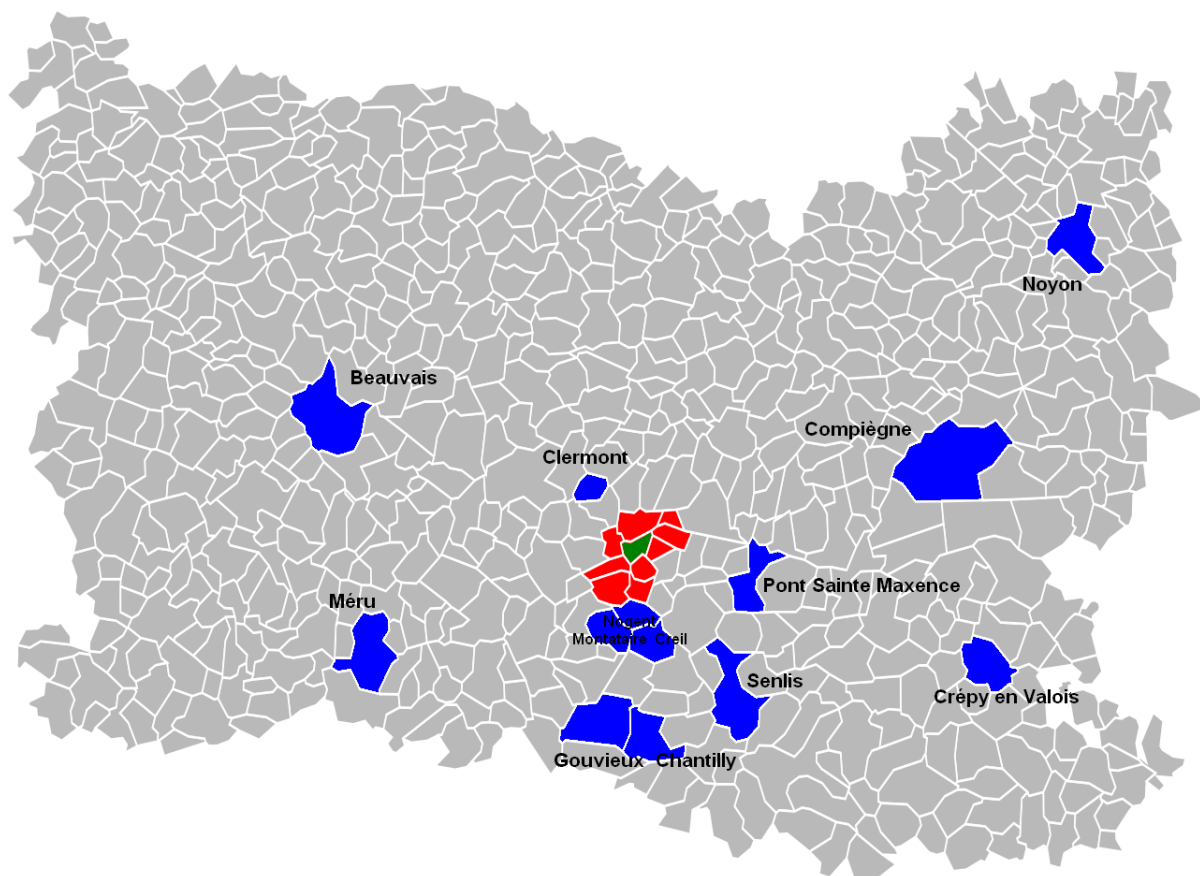
Commune	Population
Bailleval	1 506
Cauffry	2 499
Labruyère	670
Laigneville	4 316
Liancourt	7 303
Mogneville	1 525
Monchy Saint Eloi	2 171
Rantigny	2 612
Rosoy	620
Verderonne	559
Total	23 781

La Communauté de Communes du Liancourtois exerce les compétences "eau potable" et "collecte des déchets" qu'elle exploite en régie, "assainissement eaux usées et pluviales". Elle gère également deux équipements de loisirs : la piscine intercommunale "La Vallée Dorée" située à LIANCOURT et le parc "Chédeville" situé à MOGNEVILLE. Elle exerce depuis 2007 la

compétence "aire d'accueil des gens du voyage" et est actuellement en train de réaliser une aire d'accueil de 20 places sur la commune de LAIGNEVILLE. Enfin en 2013 la compétence "réseaux de communication à Très Haut Débit" a été transférée par les communes membres à la Communauté de Communes du Liancourtois.

Depuis 2014, la communauté de communes a intégré conformément à la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Grand Creillois rejoignant ainsi les trois communes de LAIGNEVILLE, MONCHY SAINT ELOI et MOGNEVILLE qui avaient fait ce choix dès sa création.

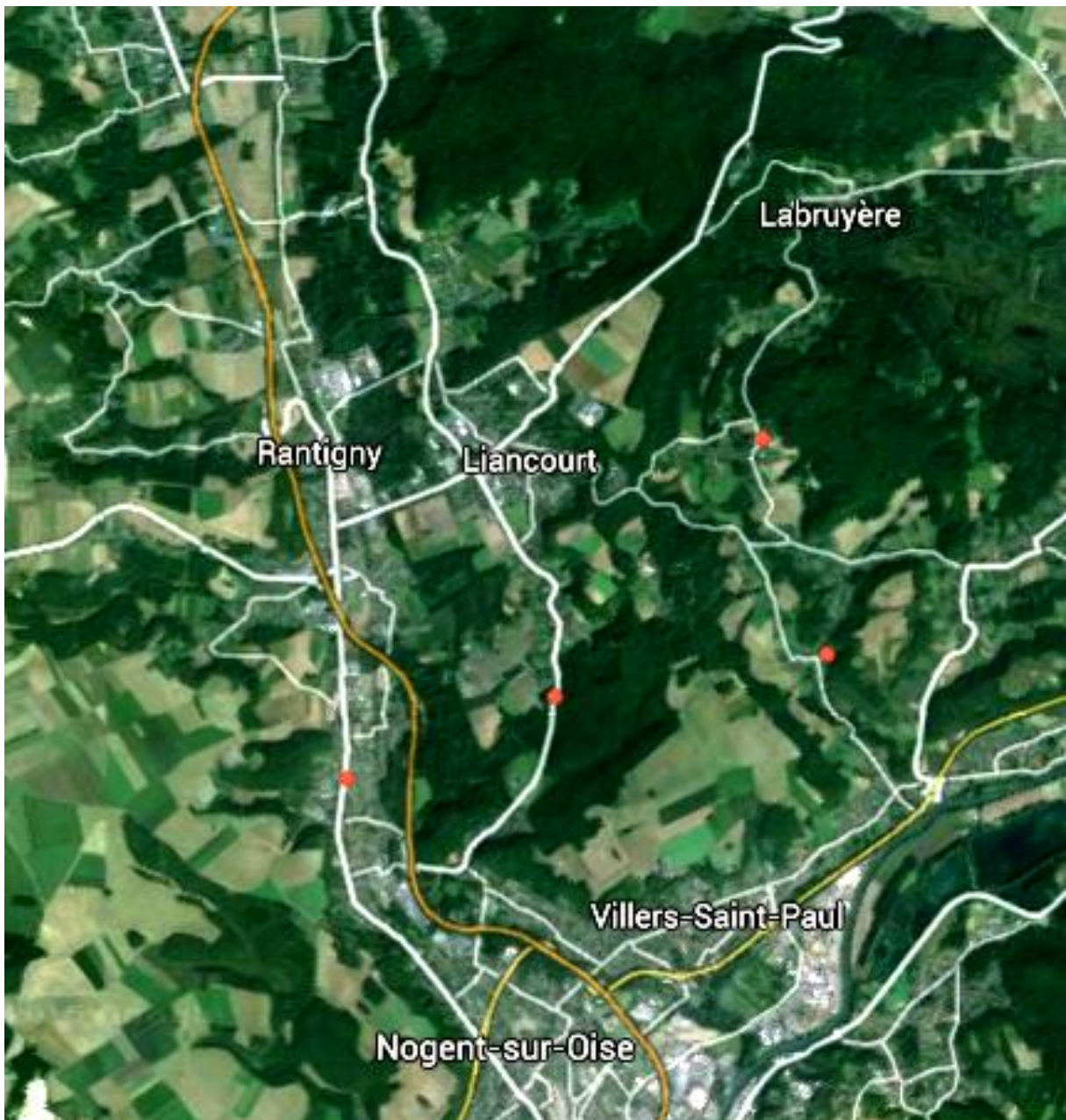
II. Présentation géographique



Carte de l'Oise, territoire de la Communauté de Communes du Liancourtois (en rouge), ville de LIANCOURT (en vert) et communes de plus de 10 000 habitants (en bleu).

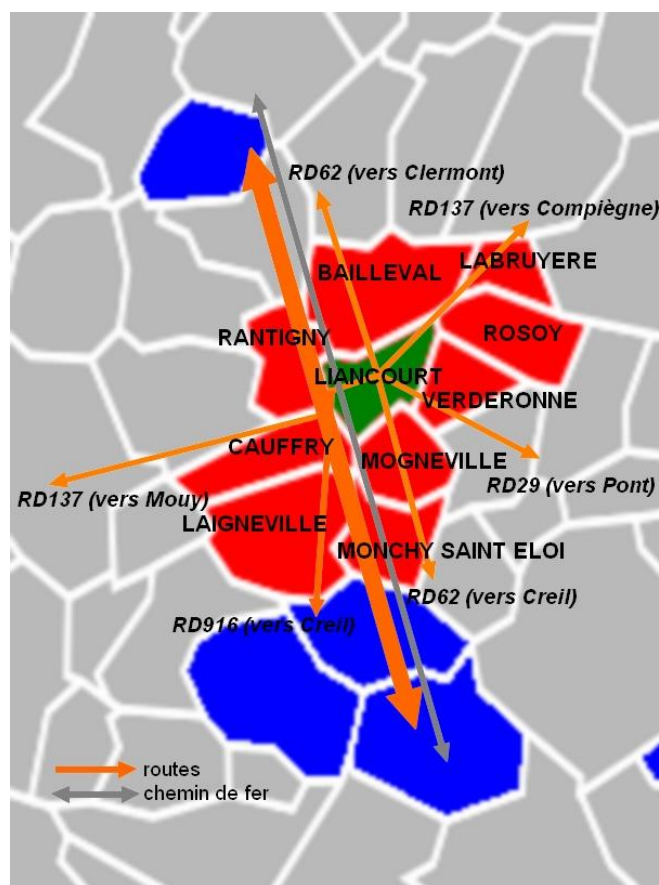
La carte ci-dessus présente le territoire de la Communauté de Communes du Liancourtois dans son environnement administratif départemental. Ce territoire est à proximité immédiate d'un pôle urbain : la Communauté d'Agglomération Creilloise, au sud, 3^e agglomération de Picardie avec 70 000 habitants.

Le territoire occupe principalement la vallée de la Brèche. Il est marqué par une ruralité forte en coteaux, champs, bois et forêts qui représentent une partie importante de l'espace. La limite "sud" est cependant très urbanisée au contact de l'agglomération creilloise.



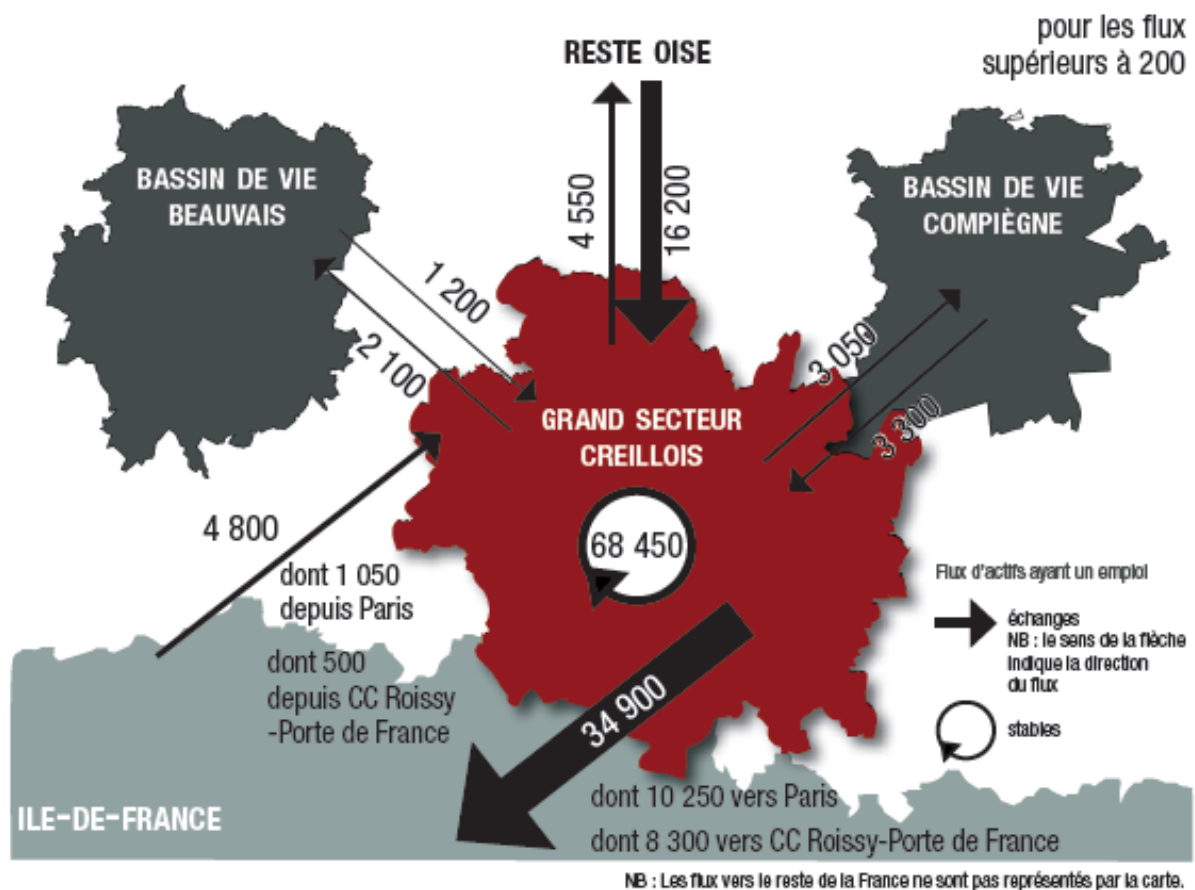
Vue satellite du territoire, espaces naturels et forestiers en teintes vertes, agglomérations en gris clair

III. Voies de communication



Axes de communications de la Communauté de Communes du Liancourtois, villes de CLERMONT (en bleu en haut), NOGENT SUR OISE, MONTATAIRE et CREIL (en bleu en bas)

L'intercommunalité est traversée par un axe de communication majeur du département à 2x2 voies, la RD1016 (CLERMONT - CREIL - PARIS, ex RN16). Elle est aussi bordée par deux autres axes routiers majeurs : la RN31 (LE HAVRE - ROUEN - BEAUVAIS - CLERMONT - COMPIEGNE - REIMS) juste au nord du territoire et la RD200 (COMPIEGNE - NOGENT SUR OISE). La ligne de chemin de fer PARIS-CREIL-AMIENS-LILLE traverse également le territoire avec une gare à RANTIGNY ("LIANCOURT-RANTIGNY") et un arrêt à LAIGNEVILLE. Deux autoroutes, l'A1 à l'est et l'A16 à l'ouest, relient le territoire à l'Île de France et aux capitales régionales actuelles et futures et de l'Europe (ANGLETERRE, BELGIQUE et PAYS-BAS). Enfin, deux aéroports sont situés à 35 minutes, Roissy-Charles de Gaulle (via l'autoroute A1) et Beauvais-Tillé (via la RN31).



Navettes domicile-travail du grand secteur creillois entrants/sortants/stables en 2010 (source Oise La Vallée – atlas des mobilités domicile/travail)

La carte ci-dessus présente les migrations domicile-travail entre le secteur creillois, auquel sont rattachées toutes les communes de la Communauté de Communes du Liancourtois. La majeure partie des déplacements se fait en direction de l’Ile de France (51% des sortants). Cependant, cette destination est en forte baisse dès que l’on remonte vers le nord. Ainsi, le bassin de vie du Clermontois, à la limite du territoire, ne réalise plus que 22% des sortants en direction de l’Ile de France, son premier flux s’effectuant en direction du creillois et son deuxième flux avec le Beauvaisis.

B. La ville de LIANCOURT

I. Situation géographique

LIANCOURT compte 7 303 habitants au 1^{er} janvier 2015 (données Insee, réf. 01/01/2012). Elle fait partie de la Communauté de Communes du Liancourtois qui regroupe 10 communes totalisant 23 781 habitants. Elle est la commune centre par son nombre d'habitants, ses équipements et services publics.

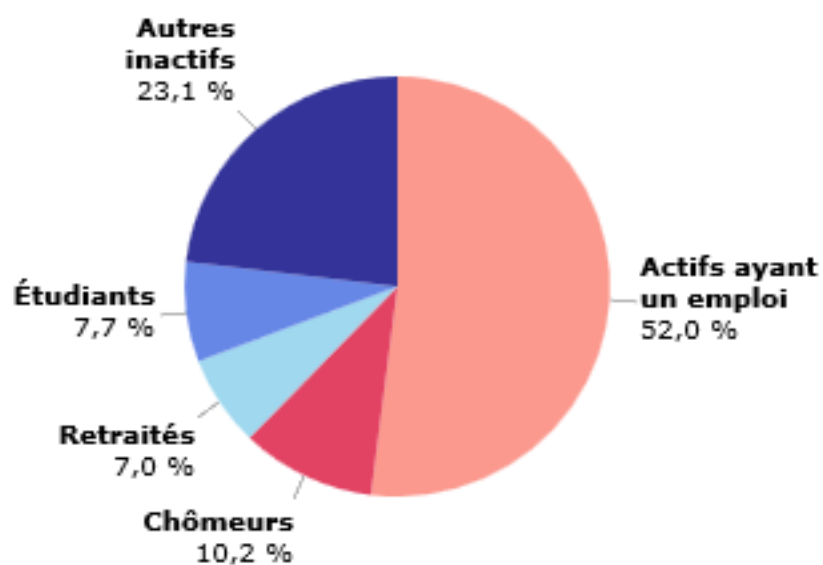
La ville de LIANCOURT est une commune entrante dans la géographie de la politique de la ville. Elle est l'une des plus petites par le nombre d'habitants dans la liste des quartiers prioritaires de l'Oise.

II. Historique

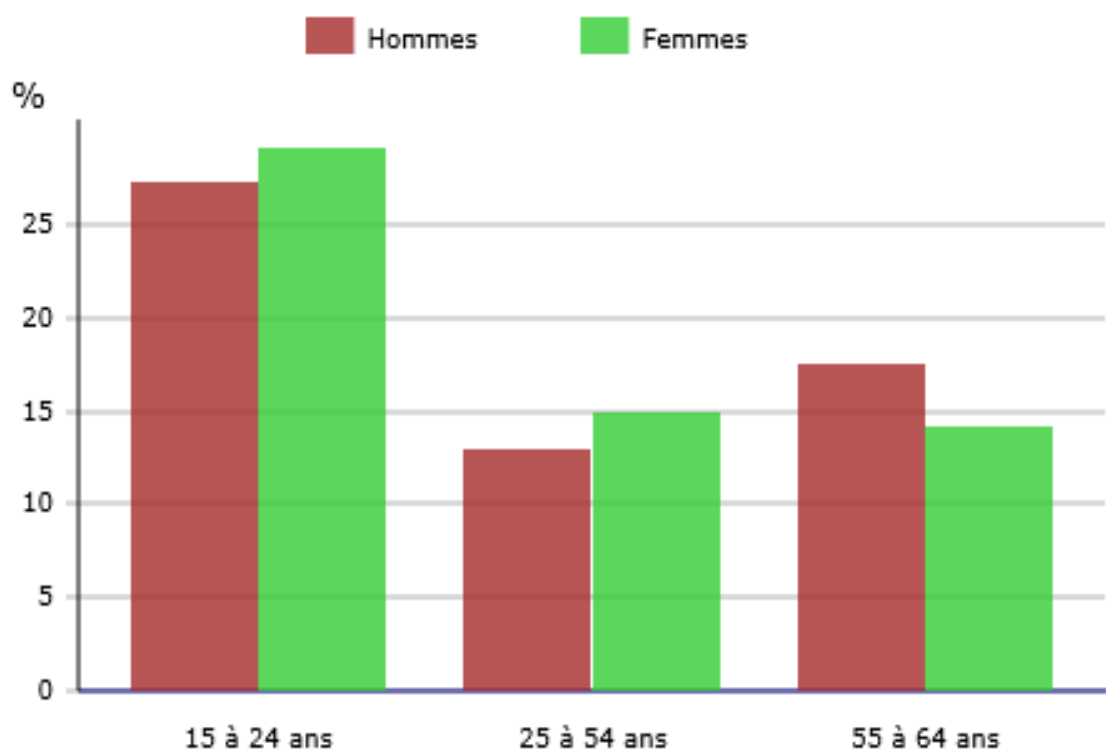
LIANCOURT est également la plus rurale des communes retenues et se caractérise par un patrimoine historique double, industriel et ducal. L'industrie de la ville s'est développée au XIX^e siècle, les secteurs dominants étant jusqu'au début du XX^e siècle les cardes, la chaussure et les machines agricoles. Durant la seconde moitié du XX^e siècle, l'industrie métallurgique de sous-traitance automobile ("FLOQUET MONOPOLE" devenu "PERFECT CIRCLE EUROPE" et "Ateliers SICCARDI") a été le principal employeur de la commune. Une usine MAPA du groupe HUTCHINSON (fabrication de gants) et AVON (conditionnement de cosmétiques) complétaient l'offre industrielle. Toutes ces industries ont aujourd'hui disparu, entraînant une perte sèche d'emploi industriel sur le territoire. Une seule entreprise subsiste "ALKOR DRAKA" (fabrication de films plastiques). L'autre image du passé de la commune reste par contre très visible, avec les Communs du château du Duc de La Rochefoucauld, vestige de l'ancien château ducal disparu au XX^e siècle. Les Communs sont en cours de réhabilitation depuis les années 2000, ces travaux devant s'achever à l'horizon 2030.

III. Environnement socio-économique

a. Emploi



Population de 15 à 64 ans par type d'activité (source : Insee)



Taux de chômage des 15-64 ans par sexe et âge (source : Insee)

La population des 15-64 ans représente, en 2012, 5 002 personnes (2 861 hommes et 2 141 femmes). 62,2% d'entre eux sont actifs, dont 10,2% sans emploi. Les autres sont lycéens, étudiants, stagiaires non rémunérés (7,7%), retraités, préretraités (7,0%), ou déclarés autres inactifs (23,1%).

LIANCOURT présente un taux d'actifs ayant un emploi plus faible que la moyenne départementale (64,2%). Les étudiants sont également moins nombreux (Oise : 8,9%).

Défini par le pourcentage de sans emploi par rapport aux actifs, le taux de chômage est en 2012 de 16,4% (15,6% pour les hommes et 17,3% pour les femmes). Cela représente en tout 511 demandeurs d'emploi. Ce taux est en forte hausse depuis 2007, il était alors de 11,8% (369 personnes). Le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans est particulièrement élevé, comme le montre le graphe précédent. Le taux de chômage à LIANCOURT est plus élevé que dans le département de l'Oise (12,9%).

	2012	2007
Nombre d'emplois dans la zone	1 905	2 099
Dont salariés	1 728	1 934
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	2 613	2 773
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	52,3	52,5

Nombre d'emplois occupés à LIANCOURT, nombre de Liancourtois ayant un emploi, et taux d'activité

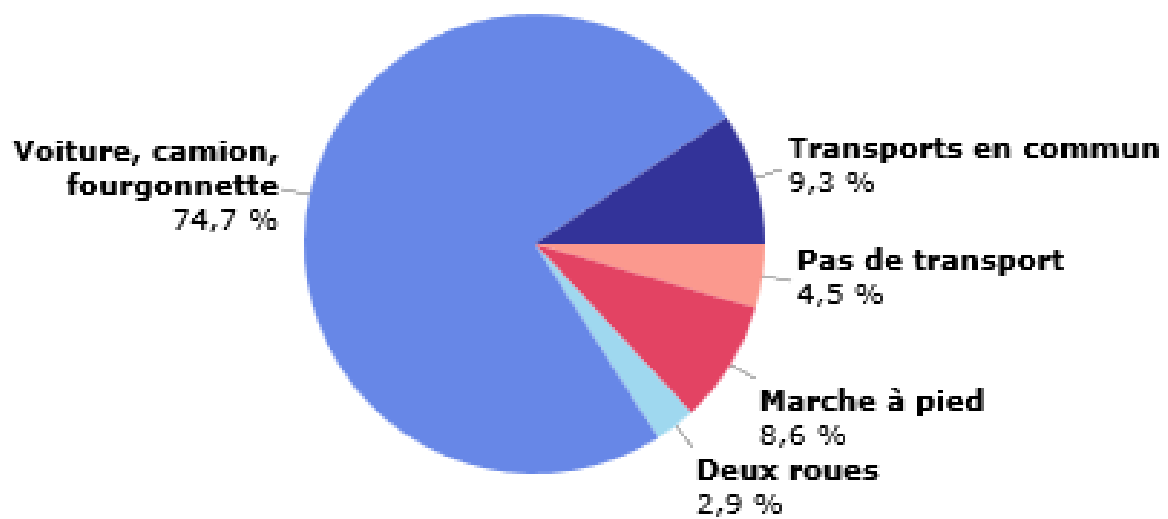
1 905 emplois sont occupés sur le territoire en 2012. Pour information, 1 028 d'entre eux sont occupés par des femmes, dont 277 en temps partiel.

	Nombre	%
Ensemble	2 613	100,0
Salariés	2 451	93,8
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	2 054	78,6
Contrats à durée déterminée	248	9,5
Intérim	67	2,6
Emplois aidés	17	0,7
Apprentissage - Stage	65	2,5
Non-Salariés	162	6,2
Indépendants	92	3,5
Employeurs	67	2,6
Aides familiaux	3	0,1

Statut et condition d'emploi des 15 ans et plus (source : Insee)

	2012	%	2007	%
Ensemble	2 613	100,0	2 773	100,0
Travaillent :				
dans la commune de résidence	482	18,4	560	20,2
dans une commune autre que la commune de résidence	2 131	81,6	2 213	79,8
située dans le département de résidence	1 664	63,7	1 733	62,5
située dans un autre département de la région de résidence	7	0,3	6	0,2
située dans une autre région en France métropolitaine	459	17,6	468	16,9
située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)	1	0,0	6	0,2

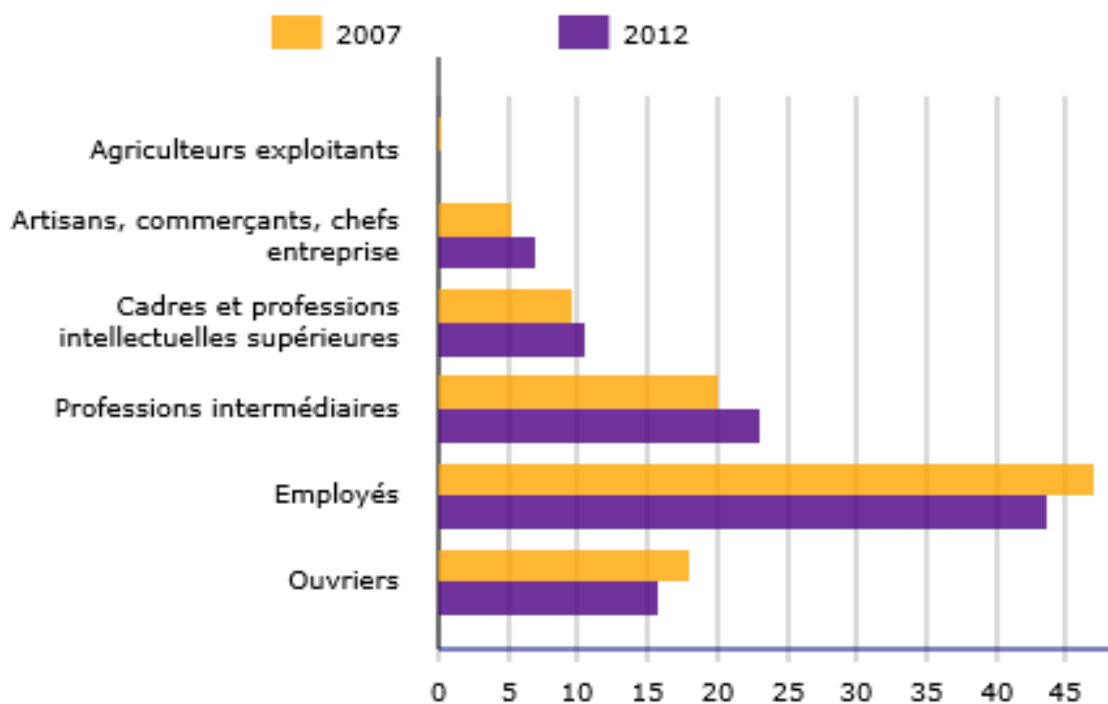
Lieu de travail des actifs de 15 ans et plus ayant un emploi et qui résident dans la commune (source : Insee)



Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail chez les actifs de 15 ans et plus (source : Insee)

2 613 actifs habitant LIANCOURT occupent un emploi. Parmi les salariés (94%), ils sont à 79% titulaires d'un contrat à durée indéterminée ou fonctionnaires et 9,5% en contrat à durée déterminée. Parmi les actifs, 8,6% se rendent au travail à pied, 4,5% n'ont pas de transport. Depuis 2007, le nombre d'emplois a diminué, conséquence des fermetures d'usines qui se sont produites, il en est de même de la baisse du nombre de personnes résidant et travaillant dans la commune.

b. Catégories socio-professionnelles et secteurs d'activités



	Nombre	%	Oise (%)
Ensemble	1 717	100,0	
Agriculteurs exploitants	0	0,0	1,3
Artisans, commerçants, chefs entreprise	118	6,9	5,9
Cadres et professions intellectuelles supérieures	180	10,5	12,5
Professions intermédiaires	397	23,1	25,4
Employés	750	43,7	28,5
Ouvriers	272	15,8	26,5

	2012					2007	
	Nombre	%	Oise (%)	dont femmes en %	dont salariés en %	Nombre	%
Ensemble	1 717	100,0		54,8	89,5	2 126	100,0
Agriculture	7	0,4	2,4	0,0	100,0	4	0,2
Industrie	190	11,1	17,0	21,3	86,8	296	13,9
Construction	80	4,7	6,8	15,0	90,0	60	2,8
Commerce, transports, services divers	485	28,2	41,4	54,1	81,0	584	27,5
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	955	55,6	32,4	65,5	94,3	1 181	55,6

Emplois par catégorie socio-professionnelle et par secteur d'activité (source : Insee)

Les employés représentent près d'un emploi salarié sur deux à LIANCOURT. Plus de la moitié des emplois sont fournis par le secteur public, le commerce procurant près d'un emploi sur trois et l'industrie un peu plus d'un sur dix, en baisse ces dernières années. A l'inverse, on note un développement du secteur de la construction, même s'il faut le relativiser en valeur absolue.

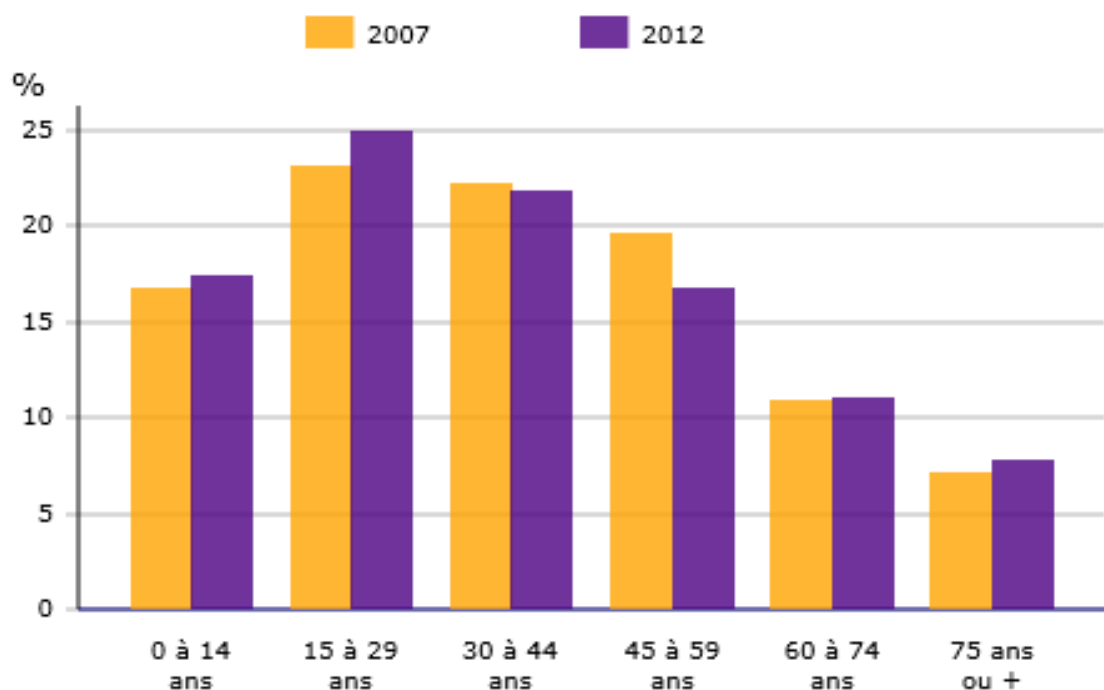
Par rapport à l'Oise, LIANCOURT présente un déficit de cadres. La ville a également une proportion plus faible d'ouvriers, à mettre en relation avec les fermetures des industries locales. Il y a par contre deux fois plus d'employés, fait lié au secteur public.

Dans le secteur agricole, il existe un exploitant, non recensé en 2012. L'activité est moins représentée qu'au niveau départemental. Ceci est lié au fait que l'Oise présente une forte caractéristique agricole dans sa moitié nord et à l'appartenance de la commune de LIANCOURT au bassin de vie du Grand Creillois, très urbanisé et pourvoyeur d'emplois dans les secteurs secondaires et tertiaires.

c. Population (répartition par sexe et âge)

LIANCOURT compte au 1^{er} janvier 2015 7 303 habitants. La population liancourtoise reste relativement jeune par rapport à celle du département avec 44,5% de moins de 30 ans (Oise : 38,8%) et seulement 14,9% de 60 ans et plus (Oise : 20,1%).

L'évolution entre 2007 et 2012 montre une baisse de la classe 45-59 ans et une hausse des moins de 30 ans et, dans une moindre mesure, des 75 ans et plus. La fermeture d'usines pourvoyeuses d'emplois peut en partie expliquer cette baisse. En effet, des habitants concernés par ces fermetures d'usines sont partis pour trouver un emploi ailleurs. La hausse de population jeune peut quant à elle s'expliquer par la construction assez importante de logements HLM ayant pour but d'installer de jeunes ménages.



Population par tranches d'âges (source : Insee)

La population liancourtoise possède une caractéristique particulière avec la comptabilisation dans son recensement des personnes incarcérées au centre de détention (759 hommes). 430 autres personnes sont comptabilisées en foyer (ADOMA) et hébergement médicosocial (EHPAD).

d. Logements (neufs, anciens et sociaux)

2 771 logements ont été recensés en 2012 à LIANCOURT. Le nombre de résidences secondaires est négligeable (10). 164 logements, soit 5,9%, sont vacants. 53% sont de type individuel. Sur les 2 597 résidences principales, 49,7% sont occupées par des propriétaires.

Quant aux locataires, 2% sont logés gratuitement, 59% sont logés dans un logement social, 41% dans le privé. La part des logements sociaux dans le parc de logements est de 28,5% pour une obligation légale de 25%.

La part des locataires à LIANCOURT est élevée par rapport au recensement sur le département de l'Oise. De même, la part des locataires HLM est aussi plus élevée. A l'inverse, il y a plus de propriétaires dans le département de l'Oise qu'à LIANCOURT. Ceci révèle une caractéristique urbaine de LIANCOURT par rapport au département qui est plutôt rural.

	Nombre	%	Proportion dans l'Oise %	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement (années)	Ancienneté dans l'Oise (années)
Ensemble	2 597	100,0		6 018	13,5	15,4
Propriétaires	1 290	49,7	62,0	3 048	19,5	19,2
Locataires	1 254	48,3	36,0	2 848	7,7	8,8
dont locataires d'un logement HLM loué vide	739	28,5	17,9	1 839	9,7	11,8
Logés gratuitement	53	2,0	2,0	122	6,0	12,3

Résidences principales selon le statut d'occupation (source : Insee)

	LIANCOURT			OISE	
	Nombre	%	Dont maisons (%)	%	Dont maisons (%)
Résidences principales construites avant 2010	2 523	100,0	53,1	100,0	67,8
Avant 1946	884	35,0	64,4	27,9	83,8
De 1946 à 1990	1 191	47,2	55,8	53,8	61,0
De 1991 à 2009	448	17,8	23,9	18,3	63,6

Résidences principales selon leur période d'achèvement (source : Insee)

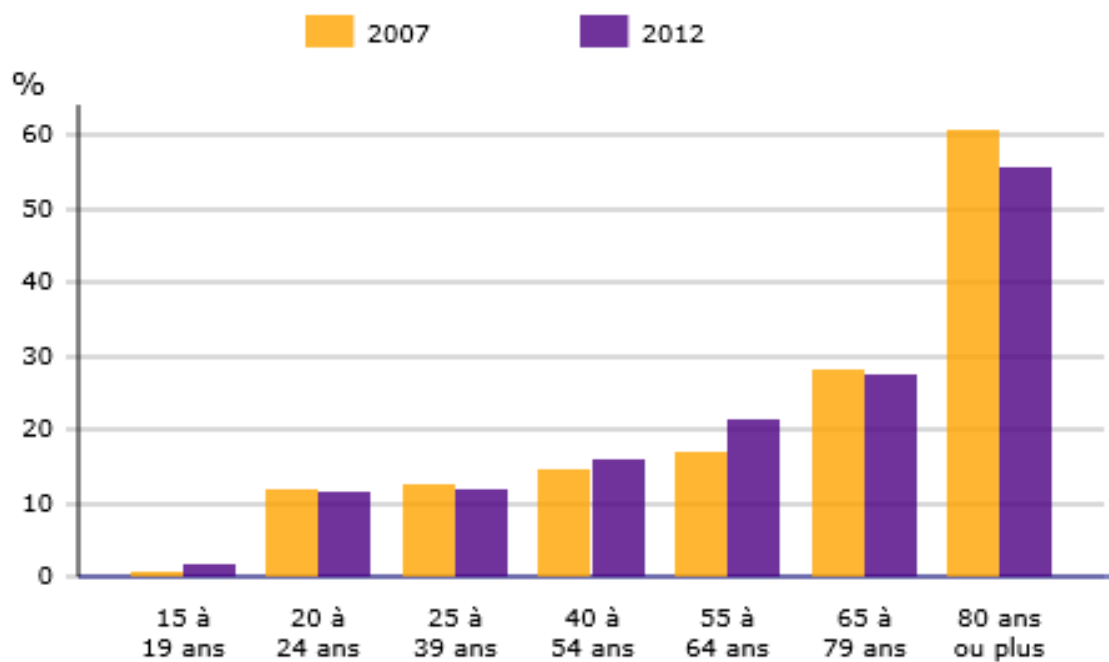
La taille moyenne des logements individuels est de 4,5 pièces, celle des collectifs de 2,9 pièces, chiffres semblables à ceux enregistrés dans le département de l'Oise. Par contre, il y a plus de

logements anciens (avant 1946) à LIANCOURT que dans le département (35% contre 28%). La part des maisons construites est, pour chacune des époques de construction, plus importante dans l'Oise qu'à LIANCOURT, avec une différence plus importante pour la période 1991-2009 où 76% des constructions sont de type "collectifs" (contre 36% dans l'Oise).

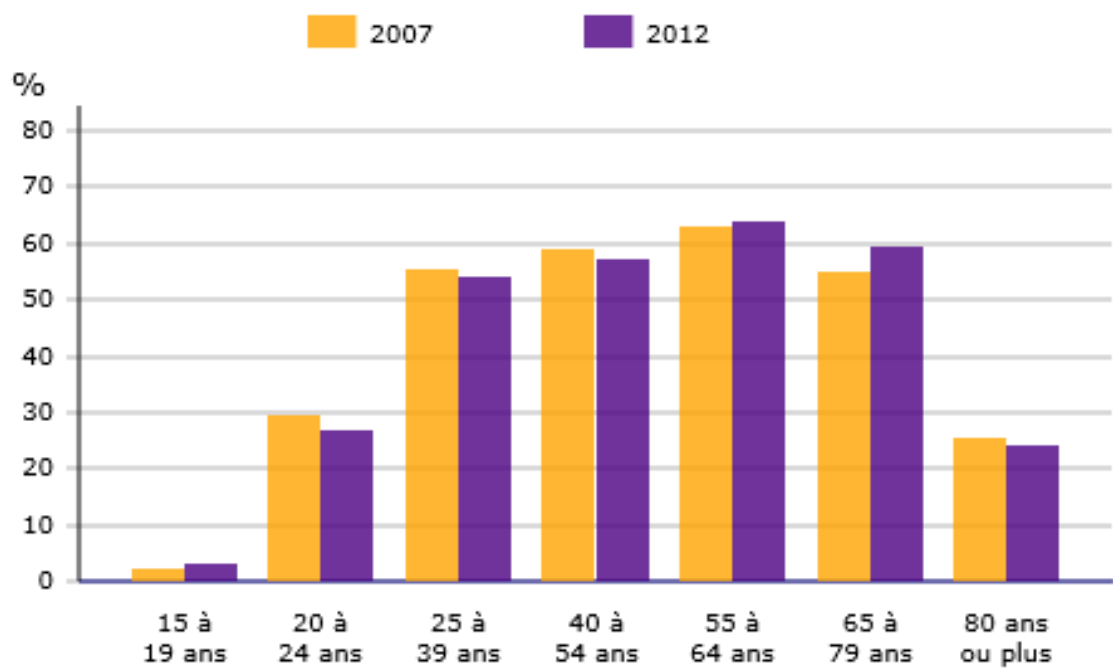
e. Ménages

	Nombre de ménages					Population des ménages	
	LIANCOURT				OISE	LIANCOURT	
	2012	%	2007	%	2012 (%)	2012	2007
Ensemble	2 596	100,0	2 540	100,0	100,0	6 032	6 036
Ménages d'une personne	824	31,7	780	30,7	27,9	824	780
Autres ménages sans famille	52	2,0	64	2,5	2,1	124	168
Couples sans enfant	656	25,3	644	25,4	27,2	1 340	1 312
Couples avec enfant(s)	692	26,7	808	31,8	33,5	2 720	3 148
Familles monoparentales	372	14,3	244	9,6	9,3	1 024	628

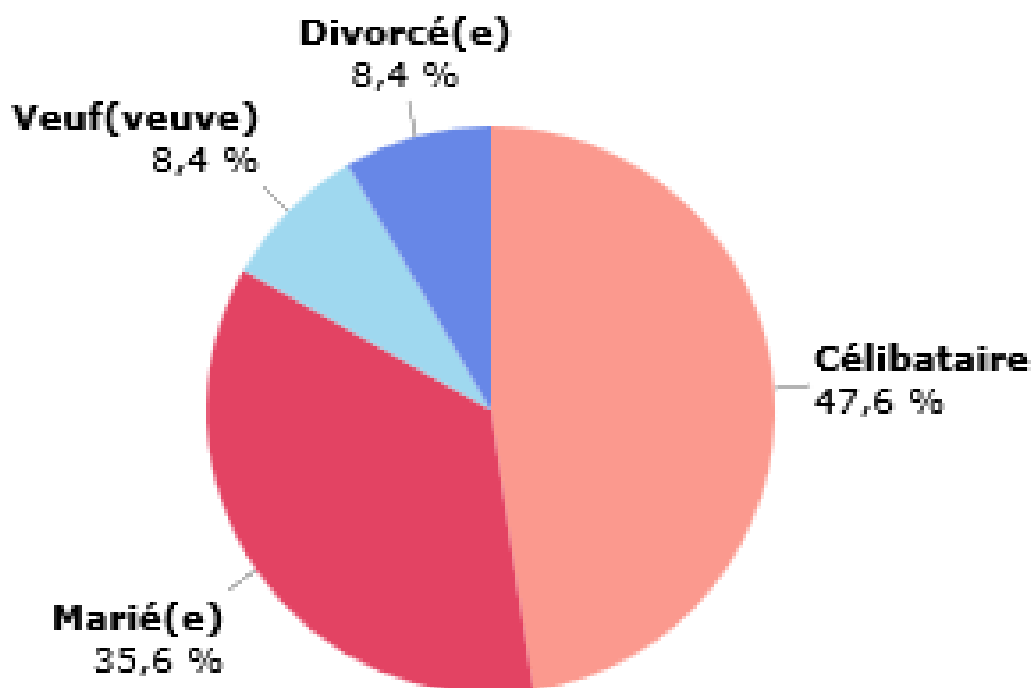
Ménages selon leur composition (source : Insee)



*



Personnes de 15 ans et plus vivant seules (haut) et déclarant vivre en couple (bas) selon leur âge (source : Insee)



Etat matrimonial des personnes de 15 ans et plus (source : Insee)

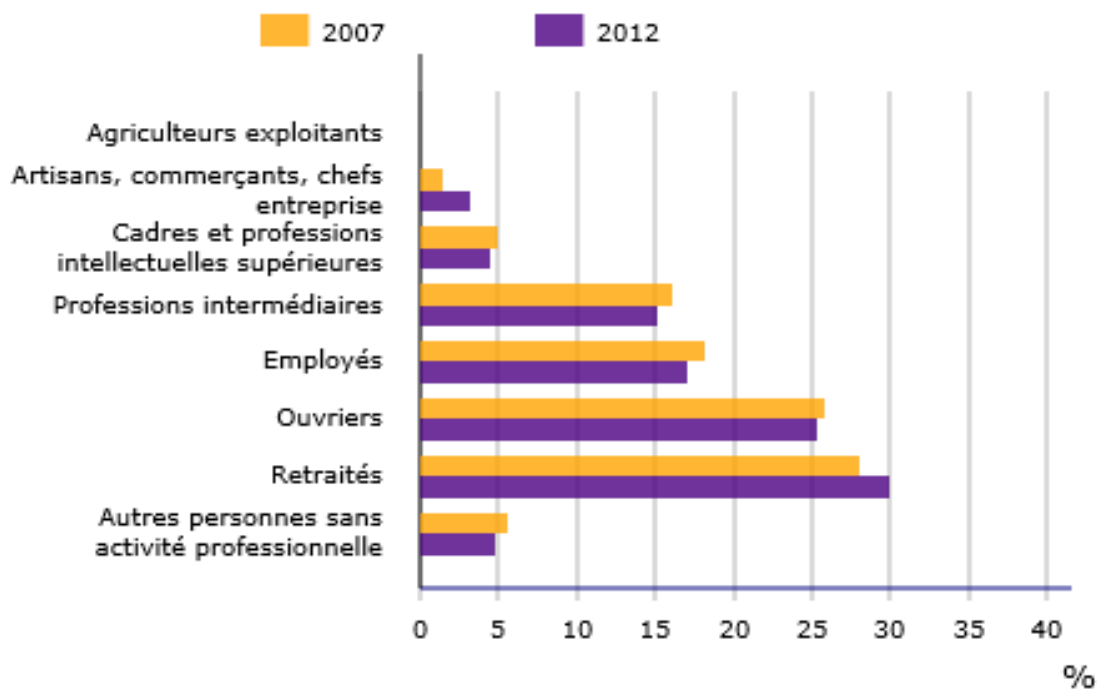
	2012	%	2007	%	Oise, 2012 (%)
Ensemble	1 736	100,0	1 704	100,0	
Couples avec enfant(s)	692	39,9	816	47,9	47,6
Familles monoparentales	380	21,9	244	14,3	13,7
hommes seuls avec enfant(s)	68	3,9	44	2,6	2,6
femmes seules avec enfant(s)	312	18,0	200	11,7	11,1
Couples sans enfant	664	38,2	644	37,8	38,7

Composition des familles (source : Insee)

	2012	%	2007	%	Oise, 2012 (%)
Ensemble	1 736	100,0	1 704	100,0	
Aucun enfant	760	43,8	772	45,3	44,4
1 enfant	424	24,4	408	23,9	23,7
2 enfants	372	21,4	368	21,6	21,2
3 enfants	120	6,9	108	6,3	7,9
4 enfants ou plus	60	3,5	48	2,8	2,8

Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans (source : Insee)

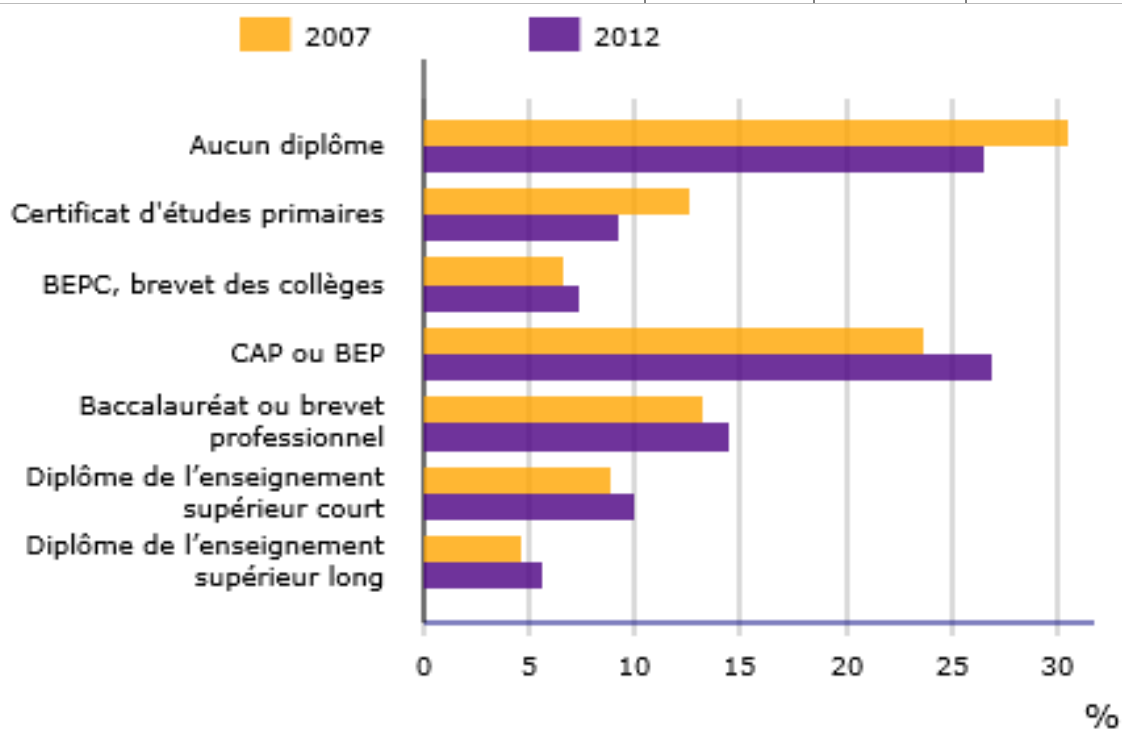
La ville compte un taux élevé de familles monoparentales, comparativement à la moyenne départementale et en forte hausse entre 2007 et 2012. Le territoire présente également en 2012 une baisse importante du nombre de couples avec enfants. Toutefois, le taux de familles ayant 4 enfants ou plus est en hausse et est supérieur à la moyenne départementale.



Ménages selon la catégorie socio-professionnelle de la personne de référence (source : Insee)

f. Education

	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	5 463	2 959	2 504
Part des titulaires en %			
d'aucun diplôme	26,5	27,9	24,8
du certificat d'études primaires	9,2	6,9	12,1
du BEPC, brevet des collèges	7,3	7,3	7,3
d'un CAP ou d'un BEP	26,9	31,5	21,6
d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel	14,5	13,8	15,4
d'un diplôme de l'enseignement supérieur court	9,9	7,6	12,7
d'un diplôme de l'enseignement supérieur long	5,6	5,1	6,2

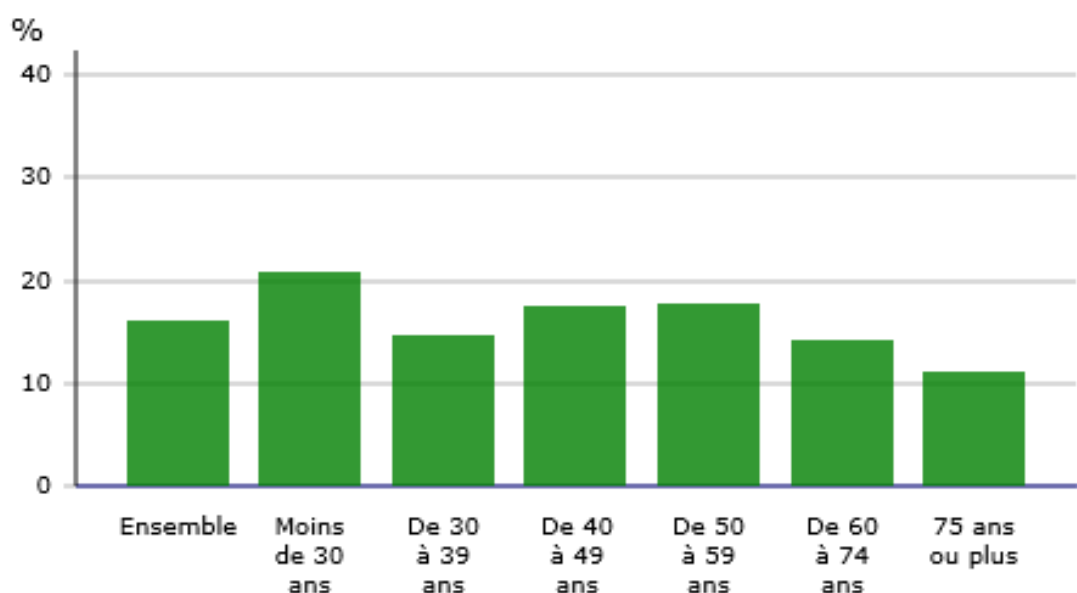


Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans et plus, table selon le sexe, graphe évolution depuis 2007 (source : Insee)

Le niveau de diplôme des Liancourtois est faible, la part des non diplômés et des titulaires d'un CAP ou d'un BEP représente en effet 53,4% (et même 59,4% des hommes) contre 45,8% dans le département de l'Oise. A l'inverse, seuls 5,6% des personnes sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur long (Oise : 9,9%). Les femmes sont globalement plus diplômées que les hommes.

g. Fiscalité – Revenus médians – Imposition des foyers

Le nombre de ménages fiscaux est à LIANCOURT de 2 588, représentant 6 103 habitants. Dans cette catégorie, le revenu médian est de 18 092 € (Oise : 20 216 €) et 60% de ces ménages sont imposés (67,7% dans l'Oise). Le taux de pauvreté est le plus fort chez les moins de 30 ans (20,9%), puis chez les 40-49 ans et 50-59 ans, donc chez les jeunes et la population active la plus âgée. Dans l'Oise, les jeunes de moins de 30 ans sont aussi les plus pauvres, mais la pauvreté diminue avec l'âge.



Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal (source : Insee)

h. Synthèse

La ville de LIANCOURT est caractérisée par une population relativement jeune avec un niveau de diplôme peu élevé. Le taux de chômage est en hausse entre 2007 et 2012 avec un taux très fort chez les moins de 25 ans. L'habitat est celui d'un centre urbain avec plus de locataires que la moyenne départementale. On dénombre un grand nombre de familles monoparentales, en forte hausse entre 2007 et 2012. Par rapport à la moyenne départementale, le niveau de revenus des Liancourtois est 10% inférieur.

IV. Infrastructures du territoire, actions menées et politiques publiques

a. Ecoles maternelles et élémentaires

La commune compte 3 écoles maternelles : Albert Camus (rue du Général Leclerc), Jean Macé (ruelle Niville, dans le périmètre du quartier prioritaire) et Jean de La Fontaine (rue Jean de La Fontaine), et 2 écoles élémentaires : Albert Camus (contigu à l'école maternelle) et Jean Macé (avenue du Général de Gaulle, dans le périmètre du quartier prioritaire).

A la rentrée 2015/2016, l'effectif maternel était de 282 enfants répartis en 11 classes, celui d'élémentaire de 439 élèves répartis en 17 classes.

Ecole	Effectifs (rentrée 2015/2016)	Nombre de classes
Maternelle Albert Camus	68	3
Maternelle Jean Macé	155	6
Maternelle Jean de La Fontaine	59	2
Elémentaire Albert Camus	193	7
Elémentaire Jean Macé	246	10 (dont 1 ULIS Ecole)

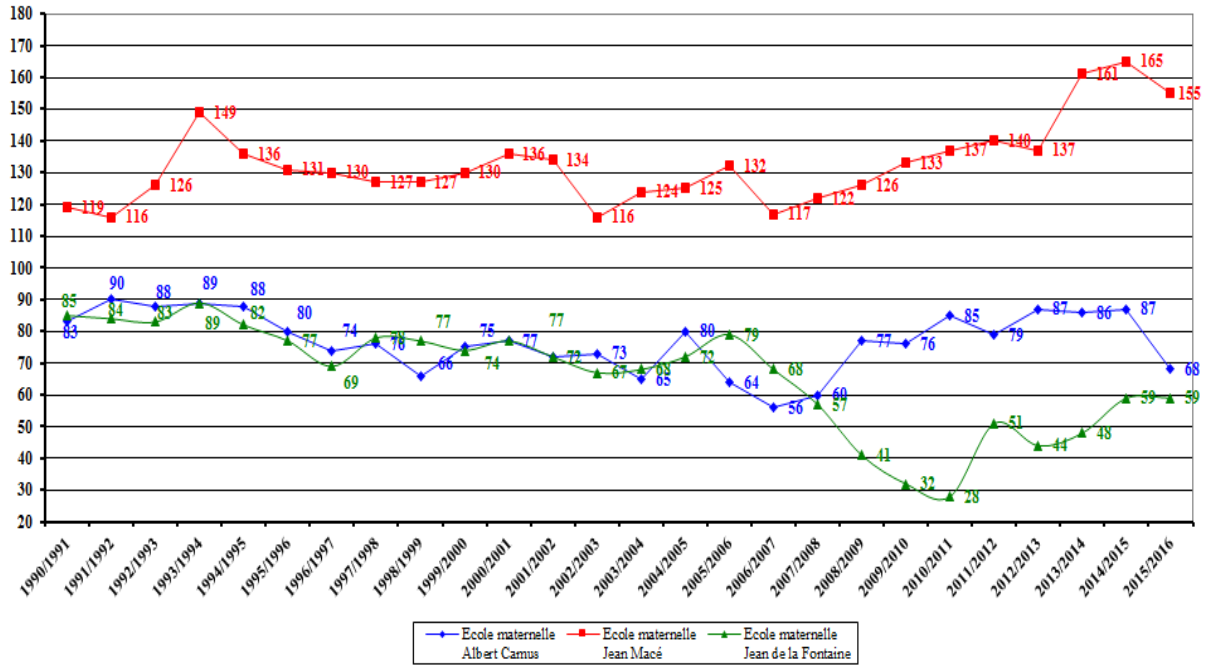
Effectifs scolaires par école à la rentrée 2015/2016

La ville de LIANCOURT a fait le choix de favoriser l'accueil des moins de 3 ans. Ainsi, chacune des écoles maternelles accueille des enfants de toute petite section, l'effectif est à la rentrée de 2015/2016 de 32 enfants.

Une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire – Ecole (ULIS Ecole) accueille 12 enfants.

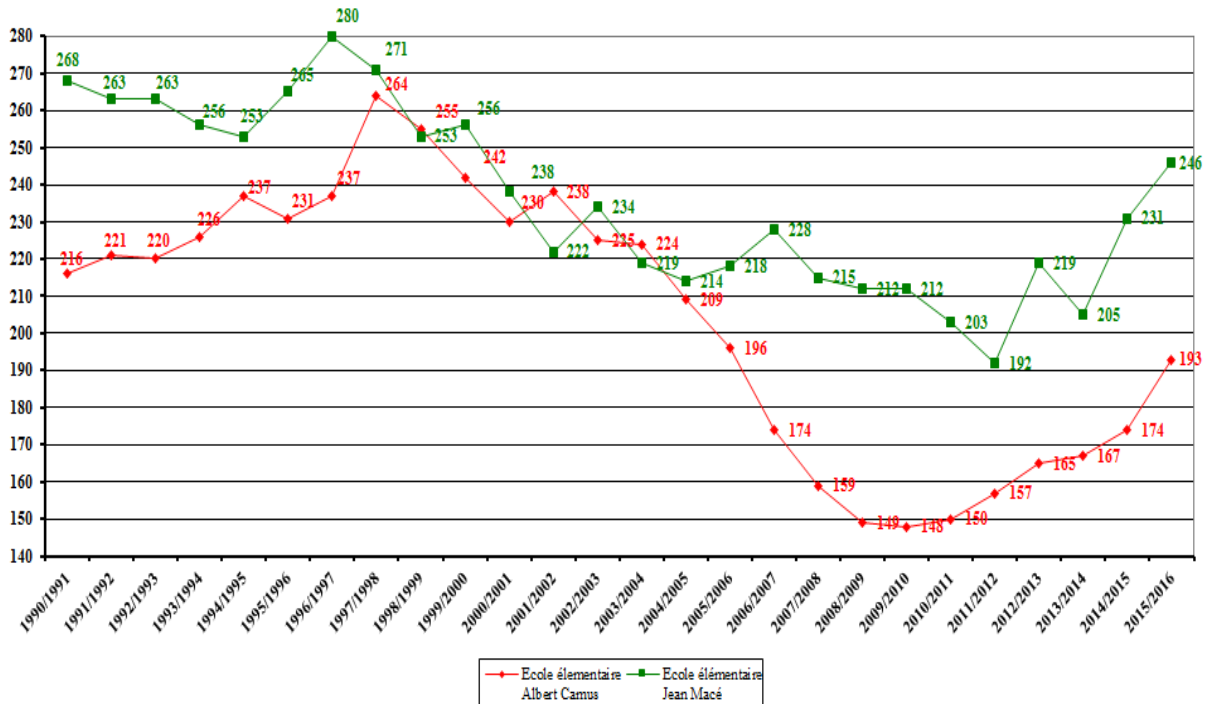
EVOLUTION DES EFFECTIFS

ECOLE MATERNELLES



EVOLUTION DES EFFECTIFS

ECOLE ELEMENTAIRES



En ce qui concerne les écoles élémentaires, après un pic dans les années 1995/2000 et une baisse des effectifs jusqu'au début des années 2010, on note actuellement une hausse conséquente du nombre d'enfants scolarisés. Pour les maternelles, les mêmes tendances sont observées avec un décalage logique de 3 années et une hausse nette depuis 2009/2010.

La réforme des rythmes scolaires s'applique à LIANCOURT depuis la rentrée 2014/2015. La 9^e demi-journée travaillée a été mise en place le samedi matin. La municipalité a élaboré un Projet Educatif Territorial (PEDT) dont les objectifs répondent à la fois aux attentes de la réforme et s'articulent avec les projets d'écoles. Il concerne les 5 écoles de la ville et est signé pour trois années scolaires.

Des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) nommées "activités péri-éducatives" ont été mis en place par la commune, ils sont accessibles à tous les élèves scolarisés en élémentaire. Les activités se déroulent en 5 cycles d'une durée de 5 à 7 semaines correspondant aux périodes scolaires entre les vacances, les mardis et jeudis, de 16h15 à 17h30. Les enfants sont répartis par niveau : CP/CE1 et CE2/CM1/CM2. Huit ateliers différents ont lieu durant chaque cycle. Au programme : arts plastiques, origami, atelier cuisine, boxe éducative, hip hop, petit bricolage, tournage sur bois, etc.

Durant l'année 2014/2015, 104 enfants ont participé aux TAP, 54 filles et 50 garçons. Le tableau suivant récapitule les participations au sein des différentes écoles et par niveau. Dans le périmètre du quartier prioritaire, 58 enfants scolarisés à Jean Macé y ont participé, soit 28,5% de l'effectif de cette école (27% pour l'école élémentaire Albert Camus).

Les enfants du quartier prioritaire sont scolarisés pour certains à Jean Macé et pour d'autres à Albert Camus, notamment tous les enfants du foyer ADOMA, mais aussi une partie de ceux habitant "Les ILM" et "Pierre Mendès France". Les enfants de l'ULIS Ecole ne sont pas tous, loin s'en faut, domiciliés à LIANCOURT.

Jean Macé			Albert Camus			Liancourt		
	Nombre	%		Nombre	%		Nombre	%
CP	8	13,8	CP	9	19,6	CP	17	16,3
CE1	12	20,7	CE1	10	21,7	CE1	22	21,1
CE2	15	25,9	CE2	9	19,6	CE2	24	23,1
CM1	11	19,0	CM1	11	23,9	CM1	22	21,1
CM2	11	19,0	CM2	7	15,2	CM2	18	17,3
ULIS Ecole	1	1,7	ULIS Ecole	0	0,0	ULIS Ecole	1	1,0
Total	58	100,0	Total	46	100,0	Total	104	100,0

Participation des élèves des écoles élémentaires de LIANCOURT aux activités péri-éducatives, par niveau, et par rapport à l'effectif total scolarisé

Le restaurant scolaire produit les repas et accueille les enfants des écoles maternelles et élémentaires Albert Camus et Jean Macé. Il livre également en liaison chaude les repas servis à l'école maternelle Jean de La Fontaine. En moyenne en 2014/2015, 134 repas ont été servis chaque jour pour les élémentaires et 83 pour les maternelles.

b. Collège "La Rochefoucauld"

Le collège "La Rochefoucauld" situé à LIANCOURT, dans le périmètre du quartier prioritaire, a une capacité de 600 élèves. 45% des élèves résident à LIANCOURT. Le collège a fait l'objet d'une reconstruction par le Conseil Général dans les années 1990, sa demi-pension et son gymnase plus récemment.

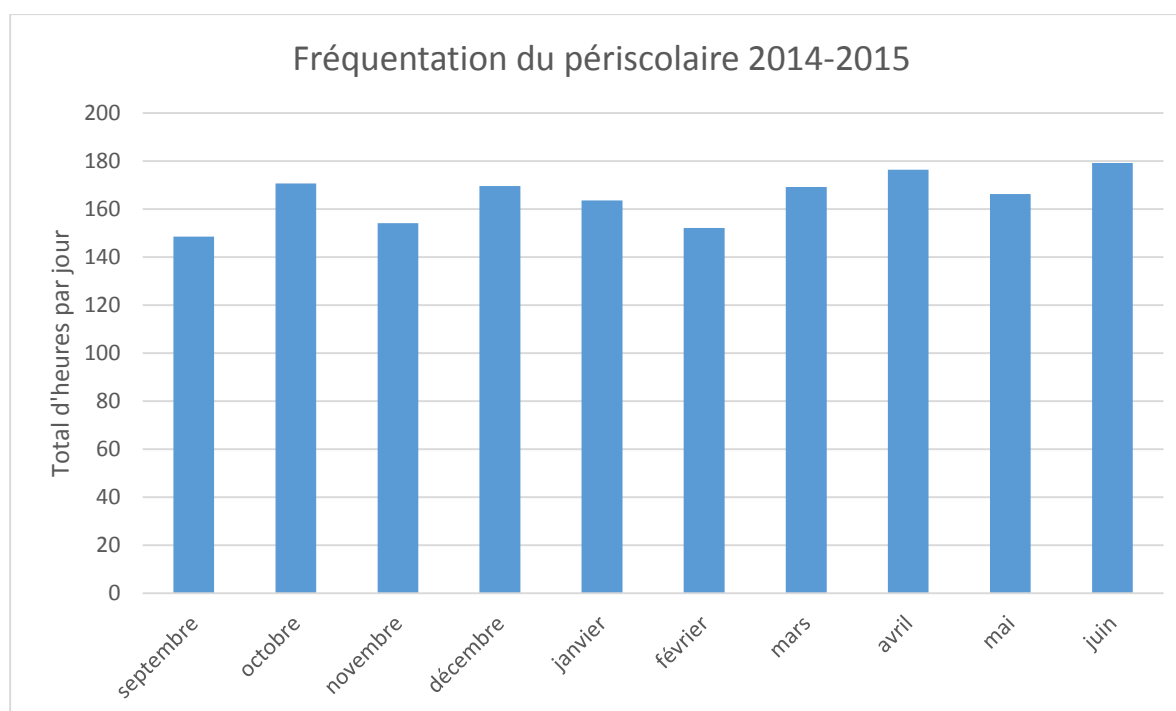
En juin 2013, le taux de réussite au Diplôme National du Brevet était de 79% (légèrement inférieur à la moyenne nationale).

Des actions entre le collège et l'accueil de loisirs sans hébergement de la ville ont été menées en 2015 dans le cadre d'un Programme Educatif Local (PEL) sur les thèmes des addictions et de la citoyenneté. L'action sera reconduite en 2016.

Au vu du nombre de jeunes de plus de 15 ans scolarisés selon l'Insee, on peut estimer qu'environ 400 jeunes liancourtois sont scolarisés dans des lycées, universités et autres centres de formation (Lycées Cassini à CLERMONT, Jules Uhry à CREIL, Marie Curie à NOGENT SUR OISE, lycées des métiers de BREUIL LE VERT, SAINT MAXIMIN, SENLIS, etc... Institut Universitaire de Technologie de CREIL, Université Jules Vernes d'AMIENS...)

c. Accueil périscolaire

Un accueil périscolaire est assuré dans chaque école le matin (depuis 7h30) et le soir (jusqu'à 18h30). Il représente un volume horaire total d'accueil sur l'année scolaire 2014-2015 de 23 000 heures, avec une fréquentation moyenne de 60 enfants le matin et de 80 le soir (dont 50% de maternelle).



d. Petite enfance

Une structure multi-accueil, d'une capacité d'accueil de 20 enfants âgés de 3 mois à 3 ans, est ouverte depuis 2009. Celle-ci s'inscrit dans le cadre d'une politique d'accueil des enfants depuis la naissance jusqu'à la majorité mise en place par la municipalité.

e. Culture

La ville s'est également dotée en 2004 d'un équipement public culturel majeur : le centre culturel Alexandre Urbain situé en centre-ville, rue du Général Leclerc. Il comprend une salle de spectacle de 64 places et ses locaux accueillent une école municipale de musique, un atelier municipal d'arts plastiques, des ateliers municipaux d'expression orale et théâtrale adultes et enfants. Une programmation culturelle de 30 à 35 spectacles y est diffusée chaque année de septembre à juin. Le centre culturel accueille également des classes des écoles de LIANCOURT (8 classes des élémentaires Albert Camus et Jean Macé accueillies en 2014-2015). Le tableau ci-dessous comptabilise le nombre de participants aux différentes activités culturelles. Une école municipale de danse a également vu le jour en 2012.

Activité	Effectifs (2014)	Dont Liancourtois
Ecole municipale de musique	69 adultes 118 enfants	20 adultes 30 enfants
Atelier municipal d'arts plastiques	43	17
Atelier municipal d'expression orale et théâtrale (adultes et enfants)	33	24

Fréquentation des ateliers culturels proposés au centre culturel Alexandre Urbain

L'école municipale de danse accueille pour sa part les enfants de 6 à 14 ans. En 2014-2015, elle comptait 52 inscrits.

Le dernier équipement public culturel ouvert en mars 2010 est la médiathèque "Lucien Charton". Elle est située en périphérie du quartier prioritaire. D'une surface de 830 m², elle dispose de sections adultes, adolescents, enfants et bébés lecteurs. Au 17 novembre 2015, 345 cartes de lecteurs (140 individuelles et 205 familiales) sont actives, représentant 860 personnes inscrites, dont 610 Liancourtois (71%). L'équipement dispose également d'un espace d'exposition qui accueille plusieurs fois dans l'année des œuvres de peintres, photographes et autres artistes ou des manifestations liées à l'histoire. Des activités sont menées en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Oise (ludothèque, médiathèque départementale de l'Oise) et les groupes scolaires de la ville (accueil, contes, visites, ateliers et animations). Toutes les classes des écoles sont accueillies chaque année.

Un lieu spécifique est dédié aux associations, rue de l'Ecole des Arts et Métiers. Sur 3 niveaux, la Maison des Associations accueille soit de manière permanente par la mise à disposition d'un

local, soit d'une des deux salles de réunions, les différentes associations culturelles, de loisirs, sociales et patriotiques de la ville. A titre d'information, l'Union Locale de la Confédération Syndicale des Familles (CSF) y dispose d'un local permanent et accueille les Liancourtois de manière régulière. Le même lieu accueillera dans les prochains mois un local aménagé spécifiquement pour les activités photos de l'association "Déclit Photo Liancourt".

f. Enfance

Le centre de loisirs municipal accueille depuis septembre 2014 les enfants de 3 à 11 ans, les mercredis toute la journée avec restauration et pendant les petites et grandes vacances à l'exception des vacances de Noël. Cette structure a pris la suite d'un centre aéré géré sous forme associative. Il fait l'objet d'un agrément par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et est homologué pour un accueil de 100 enfants. Les partenaires institutionnels de cette structure sont la CAF, la DDCS et le Conseil Départemental.

L' S.Pass'Jeunes est situé 4 avenue du Général de Gaulle, à proximité de la piscine et du collège. Ce local, ancien Club House du Tennis Club La Rochefoucauld, a fait l'objet d'une rénovation et d'un réaménagement afin de pouvoir accueillir les activités jeunesse mises en place pendant les vacances. Il fait l'objet d'un agrément par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et est déclaré en accueil de loisirs sans hébergement depuis février 2015. Il vise à proposer des activités de loisirs structurées, diversifiées et éducatives, mais également citoyennes et de prévention en direction des jeunes de 12 à 17 ans. Des partenariats ont été établis entre l'S.Pass'Jeunes et le collège de LIANCOURT ainsi qu'avec plusieurs services "jeunesse" de villes de l'Oise. Le tableau ci-dessous présente le nombre de jeunes ayant participé aux activités de cet accueil de loisirs. Y sont détaillés les effectifs issus du quartier prioritaire. De manière générale, les jeunes inscrits sont issus de tous les quartiers de la ville et une bonne mixité garçons/filles est observée.

Vacances	Effectifs	Filles	Garçons	12/15 ans	16/17 ans	Quartiers politique de la ville
Février	25	13	12	22	3	8 (32%)
Printemps	23	12	11	20	3	9 (39%)
Juillet	30	18	12	27	3	11 (34%)
Août (2 semaines)	19	11	8	17	2	6 (32%)

Fréquentation de l'S.Pass'Jeunes, accueil de loisirs sans hébergement pour 12-17 ans, en 2015

L'S.Pass'Jeunes a établi en 2015 un premier Projet Educatif Local (PEL) sur le thème "Les TICS, question d'éthique". Les sujets abordés ont concerné la prévention et la lutte contre les discriminations, un travail déjà entamé au service "enfance et jeunesse" de la ville en partenariat avec le collège "La Rochefoucauld". Ce PEL s'est focalisé sur la question de la place des médias et des outils numériques dans les phénomènes de violences et de discriminations. Des actions ont ainsi été menées entre janvier et juin 2015 par la structure municipale et le collège, et ont touché une population variée (enfants et parents) de LIANCOURT, comme détaillé ci-dessous.

Public	Effectif	
	prévu	réalisé
Moins de 11 ans	-	70
Entre 11 et 16 ans	300	580
Entre 16 et 20 ans	-	10
Adultes (parents, lors des portes ouvertes)	20	30
Adultes (parents lors de la soirée jeux)	30	40
Total	350	730

Fréquentation des actions inscrites dans le Projet Educatif Local 2015 de l'S.Pass'Jeunes

g. Sport

Le territoire dispose des équipements sportifs publics suivants :

- Gymnase municipal "Guy Lejeune" (une salle 20m x 40m et une salle 20m x 15m),
- Gymnase du collège "La Rochefoucauld" (une salle principale, un dojo et une salle de danse) ouvert à la municipalité et aux associations locales,
- Dojo,
- Stade municipal "René Naudot" (2 terrains, l'un naturel, l'autre synthétique, homologués classe 5 et 5SY), avec le Club Sportif de LIANCOURT RANTIGNY (CSLR) en résidence,
- Piscine intercommunale "La Vallée Dorée".

Ces équipements accueillent les groupes scolaires et les centres de loisirs de la ville.

h. Social

Les équipements à vocation sociale sur le territoire sont :

- Le Centre Communal d'Action Sociale,

- La Résidence pour Personnes Agées (RPA) "Georges Dottin", de 52 logements de type T1 bis et T2, située dans le périmètre du quartier prioritaire,
- L'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de LIANCOURT d'une capacité de 193 lits dont une unité Alzheimer et 6 places d'hospitalisation de jour, également situé dans le quartier prioritaire,
- Le foyer ADOMA composé de chambres et constitué d'une partie hébergement de travailleurs migrants (114 chambres) et d'une partie accueil de demandeurs d'asile (CADA, 135 chambres),
- La Maison Départementale des Solidarités,
- Le Centre Médico-Psychologique qui fermera ses portes le 31 décembre 2015,
- La Mission Locale du Clermontois, du Liancourtois et de la Vallée du Thérain, située dans les locaux du CCAS, qui suit 124 jeunes liancourtois de 16 à 25 ans (données 2014),
- L'Épicerie sociale "Le Petit Bonheur" de type associatif loi 1901,
- Le Centre Médico Pédopsychologique (CMPP) installé dans le quartier prioritaire.

i. Représentation du territoire

LIANCOURT est rattaché aux antennes suivantes pour différents services à la population :

- Pôle emploi, Agence de CLERMONT
- Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise à CREIL
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Oise à CREIL

j. Economie

Les différentes catégories d'établissement économiques sont décrites dans la section "Environnement socio-économique" de ce document.

Il faut cependant insister sur la zone d'activités économiques du "Pré des Cardes", constituée des friches des anciennes industries "Ateliers SICCARDI" (fabrication de vilebrequins et carters pour l'automobile, fermée en 2007) et "PERFECT CIRCLE EUROPE" (ex "FLOQUET MONOPOLE", fabrication de pistons automobiles, fermée en 1998). Ce territoire, qui a compté dans les années 1990 environ 600 emplois, est en périphérie du quartier prioritaire. En cours de dépollution, il fait l'objet d'une étude poussée d'aménagement par la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO) avec comme objectifs d'y réimplanter des activités de type secondaires (industrie) et tertiaires (grande surface commerciale, commerces).

k. Transports

LIANCOURT est desservie par des lignes régulières de transports routiers interurbains départementaux qui relie la ville à CLERMONT (ligne 1), CREIL (ligne 1) et PONT SAINTE MAXENCE (lignes 8A, 8D) ainsi qu'à la gare SNCF de LIANCOURT-RANTIGNY, située à

500 mètres de la limite communale. Cette gare est située sur la ligne SNCF PARIS-LILLE et permet de rejoindre directement PARIS en 45 minutes et AMIENS en une heure. Son cadencement mériterait d'être amélioré.

l. Histoire

Il existait jusqu'au début du XX^e siècle à LIANCOURT le château du Duc de La Rochefoucauld, dont la splendeur des jardins a atteint son apogée aux XVII^e et XVIII^e siècles. Totalement disparu aujourd'hui, le dernier vestige de cette époque réside dans les Communs du château, situés en périphérie du quartier prioritaire. Constitué de trois ailes en forme de U, ce bâtiment du XVIII^e siècle fait l'objet de réhabilitations par phases depuis le début des années 2000. Dans un premier temps, deux pavillons d'angle ont été réhabilités en 12 logements locatifs HLM. L'aile "sud" a ensuite été transformée et accueille la médiathèque "Lucien Charton". L'aile "est" fait quant à elle l'objet d'un projet de réhabilitation destinée à la transformer en futur Hôtel de ville de la commune. Enfin, l'aile "nord" doit faire l'objet de travaux de sauvegarde dans l'attente d'une destination future.

LIANCOURT fut également le berceau de l'Ecole des Arts et Métiers, fondée en 1780. L'école a ensuite été relocalisée, mais elle a laissé sur les hauts de LIANCOURT la ferme dite de la Faïence. Le lieu abrite aujourd'hui la Fondation des Arts et Métiers, qui accueille chaque année lors d'une cérémonie les nouveaux élèves de cette école d'ingénieurs, et depuis 2015 un Fablab, lieu qui pourra permettre l'éveil des jeunes aux sciences et technologies.

m. Espaces verts, jardins et parcs

LIANCOURT dispose sur son territoire des principaux parcs et jardins suivants :

- Le parc floral : situé à l'entrée "nord" du centre-ville, il existe depuis les années 1975 et sert de lieu de promenade, mais aussi pour des activités sportives (cyclocross et cross notamment),
- Le jardin de la médiathèque : ouvert en juin 2015, il fait partie de la Zone d'Aménagement Concerté "Les abords du Parc" et dispose d'une aire de jeux pour enfants de 6 mois à 12 ans. Il est prévu de l'utiliser pour la diffusion de spectacles en plein air,
- La place verte : située dans le quartier des Ducs, elle a été créée en même temps que le lotissement, à la fin des années 1950. Elle est le lieu de festivités et rassemblements (feux d'artifices),
- La place de la République : cette place arborée est également située à l'entrée "ouest" du centre-ville. Elle accueille des rassemblements annuels (fêtes foraines),
- Les jardins familiaux : LIANCOURT dispose de plusieurs zones de jardins gérés par la section de LIANCOURT des Jardins Familiaux de l'Oise,
- La friche du Ministère de la Justice : située en coteaux, elle a accueilli un château et un parc à la fin du XIX^e siècle avant de devenir propriété du Ministère de la Justice en

1944. Après la reconstruction du centre de détention de LIANCOURT en 2004, la ville a racheté cet espace qui comprend le château Latour. Cette propriété pourra faire l'objet d'un éco-quartier dans les années à venir.

n. Tissu associatif

Le tissu associatif est assez développé sur la commune : 55 associations, parmi lesquelles :

- 19 associations sportives,
- 21 associations culturelles et de loisirs,
- 15 associations d'entraide et à caractère social.

o. Sécurité et justice

Sont également présents sur le territoire :

- Le centre de secours "Daniel Ourth" du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Oise,
- La brigade autonome de LIANCOURT de la Gendarmerie Nationale,
- Le centre de Détention (759 détenus recensés par l'Insee en 2015).

4. Gouvernance, pilotage et ingénierie du projet

A. Comité de pilotage restreint (COFILRES)

Le Comité de Pilotage Restreint (COFILRES) est présidé par Monsieur le Maire et composé des élus de la commission "Urbanisme". Ils sont assistés dans leur mission par le Directeur Général des Services de la commune.

B. Comité de pilotage politique (COFIL)

I. Composition

Le Comité de Pilotage (COFIL) du contrat de ville est présidé par Monsieur le Sous-Préfet de CLERMONT et Monsieur le Maire de LIANCOURT.

Sont membres du comité de pilotage les présidents ou directeurs des institutions suivantes :

- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS),
- La Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE),
- La Direction Départementale des Territoires (DDT),
- La Direction Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN),
- La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC),
- Le Procureur de la République,
- Le Conseil Régional de Picardie,
- Le Conseil Départemental de l'Oise,
- L'Agence Régionale de Santé (ARS),
- La Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise,
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Oise,
- La Caisse des Dépôts et Consignations,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de l'Oise,
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Oise,

- Pôle Emploi,
- La Mission Locale du Clermontois, du Liancourtois et de la Vallée du Thérain,
- La brigade autonome de LIANCOURT de la Gendarmerie Nationale,
- La SA d’HLM Picardie Habitat – Groupe Procilia,
- Oise Habitat,
- OPAC de l’Oise,
- L’Etablissement Nord-Est de ADOMA,
- Le Conseil Citoyen.

II. Animation du comité

Les membres se réunissent autant que de besoin et au moins une fois par an pour :

- Définir les stratégies d’actions et arrêter les grandes orientations,
- Elaborer et suivre l’avancement de la programmation annuelle, des objectifs et priorités annuelles,
- Suivre l’engagement des crédits et valider l’avenant financier annuel des actions retenues,
- Valider les évaluations menées,
- S’assurer de la réalisation des objectifs et commander l’évaluation finale.

C. Comité technique (CT)

Le Comité Technique (CT) est constitué du Directeur Général des Services et de la Directrice du service "enfance et jeunesse", sous l’autorité de Monsieur le Maire. Il a pour mission de préparer la programmation annuelle des actions du contrat de ville à présenter en COPIL, en coordination avec les porteurs de projets partenaires du contrat de ville, de mettre en œuvre les actions décidées par le COPILRES et d’assurer leur suivi, de préparer les évaluations des actions menées et leurs effets sur le quartier prioritaire, et d’analyser les difficultés rencontrées afin d’apporter des évolutions au dispositif.

Il assure la cohésion du programme d’action, notamment en rencontrant les différents partenaires et en leur transmettant des informations sur l’avancement des différentes actions.

D. Conseil citoyen (CS)

I. Constitution

La méthode choisie pour constituer le Conseil Citoyen (CS) a été l'appel au volontariat, notamment via Liancourt magazine n° 57. La composition de l'habitat du quartier se réduit à un foyer d'hébergement, un EHPAD, une résidence pour personnes âgées (RPA) et 6 résidences HLM. Il a été choisi de faire entrer dans la composition du CS des habitants issus du quartier vécu (englobant le centre-ville) ainsi que des forces vives extérieures au quartier prioritaire à condition qu'elles interviennent dans celui-ci.

Le Conseil Citoyen est actuellement en cours de constitution. Il n'a donc pas été possible de le rassembler dans la phase de préparation du contrat de ville.

5. Quartier prioritaire "Les abords du Parc"

A. Etat des lieux

I. Historique de l'urbanisation et de la constitution du quartier

Le quartier "Les abords du Parc" s'est développé historiquement par phase et de manière continue. Il a pris de l'ampleur dès le début du XX^e siècle et selon la chronologie suivante :

- Un centre historique rue Victor Hugo qui constitue l'entrée de ville, en direction de la place de La Rochefoucauld, bâti à partir de l'ancien château de LIANCOURT (XVII^e siècle) puis des Communs du château du Duc de la Rochefoucauld (XVIII^e siècle) en cours de restauration.
- Le percement de l'avenue de l'Île de France dans la seconde moitié du XX^e siècle.
- Le développement urbain autour de l'église avec les constructions des écoles maternelle et élémentaire Jean Macé, du collège "La Rochefoucauld", celle de la résidence "Le Parc" puis de la piscine intercommunale au début des années 1970 et enfin la Résidence pour Personnes Agées "Georges Dottin" en 1978.
- Dans les années 1970, le percement de l'avenue Louis Aragon permet de dévier la RD 62 en direction de BAILLEVAL et de désenclaver la zone industrielle (MAPA, ALKOR DRAKA), en redonnant une vocation urbaine à la rue Pasteur. Parallèlement, une urbanisation rapide se déploie en bordure ouest du centre-ville (résidences "La Tour" et "Les ILM"), celle-ci sera heureusement stoppée lors des municipales et du départ de Robert HERSANT, un projet de création de plusieurs immeubles de grande hauteur à l'intérieur de l'actuel parc floral y était prévu. Un vaste espace vert voit le jour en centre-ville : le parc floral. Le foyer de travailleurs immigrés SOCIÉTÉ NATIONALE de CONSTRUCTION de logements pour les TRAVAILLEURS (SONACOTRA) est construit à cette époque. En 2007, SONACOTRA devient ADOMA et le foyer de travailleurs migrants se transforme au fil des années et sans aucune concertation avec la commune, en un Accueil d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (AUDA) puis en Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA) aujourd'hui d'une capacité de 135 chambres.
- Dans les années 1975-1980, la construction d'une grande surface commerciale (ECLAIR) dans les Communs du château du Duc de La Rochefoucauld puis à l'angle des avenues du Général de Gaulle et de l'Île de France (enseignes STOC puis CHAMPION, CARREFOUR MARKET et enfin LECLERC).

- de 2002 à 2007, la maison de retraite est rénovée et devient l'EHPAD de LIANCOURT, d'une capacité de 193 lits. Une unité Alzheimer de 24 lits y est créée ainsi qu'un service d'hospitalisation de jour de six places.
- de 2004 à 2005, le percement de la liaison directe LIANCOURT / MOGNEVILLE par l'avenue Pierre Bérégovoy termine la déviation nord-sud de LIANCOURT et redonne une vocation urbaine aux rues Roger Duplessis et René Pasquier.
- depuis 1995, année de création de la Zone d'Aménagement Concertée "Les abords du Parc", des opérations régulières de construction d'habitat mixte ont été réalisées dont la résidence "Maximilien Robespierre" en 2001 (31 logements) et le quartier du Lavoir en 2011 (35 maisons locatives et 7 logements collectifs).

II. Présentation du quartier prioritaire

Le quartier prioritaire, dont le périmètre est présenté en préambule, compte 1 092 habitants. Il est suffisamment restreint pour être totalement détaillé, il est ainsi composé des éléments suivants :

- Résidence ADOMA "Le Parc Floral" de 249 chambres (114 en foyer migrants, 135 en accueil d'asile)
- Gymnase municipal "Guy Lejeune" multi-activités (une salle de 20m x 40m et une annexe de 15m x 20m)
- Parc floral (parc public agrémenté d'un étang avec des arbres de haute tige)
- Résidences SA d'HLM Picardie Habitat ("Les ILM", "La Tour", "Pierre Mendès France") et Oise Habitat ("Maximilien Robespierre")
- Collège "La Rochefoucauld" (dont logements de fonction, gymnase, restauration scolaire)
- Centre de loisirs municipal (ALSH 3-11 ans)
- Ecole élémentaire Jean Macé (10 classes dont une ULIS Ecole)
- Ecole maternelle Jean Macé (6 classes)
- S.Pass'Jeunes (ALSH 12-17 ans)
- Résidence OPAC de l'Oise "Le Parc"
- Résidence pour Personnes Agées "Georges Dottin" gérée par le CCAS de LIANCOURT
- EHPAD de LIANCOURT (capacité 193 lits et 6 places d'hospitalisation de jour)
- Résidence privée "Du Plessis" (26 logements et 8 locaux d'activités médicales et paramédicales)
- Résidence Oise Habitat quartier du Lavoir (7 logements collectifs et 35 maisons de ville)
- Immeubles privés rues Roger Duplessis et René Pasquier (13 adresses)

Les données statistiques disponibles pour présenter le quartier prioritaire sont celles de l'Ilot Regroupé pour l'Information Statistique (IRIS) de l'Insee. L'IRIS est la brique de base en matière de diffusion de données infra-communales, issue du découpage du territoire en mailles de taille homogène. Le quartier prioritaire "Les abords du Parc" fait partie de l'IRIS 603600101 nommé "sud-ouest" qui regroupe 2 622 habitants et sur lequel se basent les analyses du présent diagnostic.

a. Environnement socio-économique

Le tableau suivant regroupe les données concernant l'emploi, le chômage et la formation des personnes ainsi que les revenus des ménages résidant dans l'IRIS du quartier. Ces données sont comparées aux taux moyens départementaux.

On remarque que le taux d'emploi dans l'IRIS du quartier est faible, tout comme sur l'ensemble de la commune. Ceci s'explique par une population peu diplômée, 1,5 fois plus élevée que la moyenne départementale.

Il en découle, et c'est l'élément le plus marquant du tableau, une faiblesse du revenu médian du quartier : 1,8 fois plus bas que sur l'ensemble de la commune et deux fois plus bas que la moyenne départementale.

	Taux d'emploi 15-64 ans	Taux de chômage 15-64 ans	Part des non diplômés	Revenu médian
IRIS sud-ouest	55,1%	17,3%	31,4%	10 400 €
LIANCOURT	53,0%	16,5%	26,9%	18 092 €
Oise	64,4%	14,0%	20,7%	20 216 €

Données Insee recensement 2010

b. Population et ménages

Le tableau suivant regroupe les données de population par tranches d'âges et indique également la proportion de familles monoparentales.

Le pourcentage important de personnes âgées de 60 ans et plus est à relativiser en raison de la présence sur le quartier d'un EHPAD (193 pensionnaires) et d'une résidence de personnes âgées (62 appartements). Un second calcul, ne prenant pas en compte la population de ces deux établissements, rapproche le quartier de la moyenne départementale.

La population du quartier IRIS est globalement jeune mais on note un déficit de population dans la tranche d'âge active (30-59 ans). Cette donnée s'explique notamment par le taux de familles monoparentales, très élevé par rapport à la moyenne départementale (24,2% contre 13,4%).

	Moins de 30 ans	30-59 ans	60 ans et plus	Familles monoparentales
IRIS sud-ouest (complet)	40,9%	32,7%	26,3%	24,2%
IRIS sud-ouest (sans la maison de retraite et la RPA)	45,4%	36,3%	18,4%	-
Oise	38,4%	43,7%	17,9%	13,4%

Données Insee recensement 2010

Globalement, l'ensemble des indices montre la présence d'une population jeune et des ménages défavorisés dans le quartier prioritaire, confirmant ainsi les données socio-économiques.

III. Atouts et particularités du quartier prioritaire

Le quartier "Les abords du Parc" dispose d'un fort taux d'équipements publics destinés aux sports et à la jeunesse d'une part mais aussi sociaux (ADOMA) et médico-sociaux (EHPAD et RPA) d'autre part.

En terme d'habitat, il est constitué quasi-exclusivement de logements HLM.

Plusieurs remarques sont à faire quant au périmètre du quartier prioritaire :

- Il longe la principale friche industrielle de LIANCOURT composée des sites orphelins "Ateliers SICCARDI" et "PERFECT CIRCLE EUROPE" (ex "FLOQUET MONOPOLE"). Celle-ci fait actuellement l'objet d'un important projet de réindustrialisation avec la création de la Zone d'Activités Economiques "Le Pré des Cardes" et dont l'impact en terme de développement économique et d'emploi concernera à minima le territoire de la Communauté de Communes du Liancourtois.
- Il ne comprend pas les Communs du château du Duc de La Rochefoucauld qui doivent accueillir l'Hôtel de ville de LIANCOURT, au terme de leur réhabilitation.

- Il exclut le bassin de vie réel des habitants du quartier vécu (avenue de l'Île de France et centre-ville) qui fait pourtant partie intégrante de l'IRIS.

Le quartier prioritaire "Les abords du Parc" ne constitue pas à proprement dit un quartier de vie.

a. Infrastructures publiques institutionnelles

Ce quartier ne comprend pas d'infrastructure publique institutionnelle. Cependant, le contrat de ville doit tenir compte du projet d'installation de l'Hôtel de ville dans l'aile "est" des Communs du château du Duc de La Rochefoucauld, en bordure immédiate du quartier prioritaire, prévu pour 2020.

Le périmètre comprend cependant un EHPAD public, une RPA, un CADA et un foyer d'hébergement.

b. Infrastructures éducatives et socio-éducatives

Le quartier comprend les écoles maternelle et élémentaire Jean Macé, le collège "La Rochefoucauld", le centre de loisirs municipal pour enfants de 3 à 11 ans et l'S.Pass'Jeunes pour les jeunes de 12 à 17 ans.

c. Infrastructures sportives et culturelles

Le gymnase municipal "Guy Lejeune" fait partie intégrante du quartier et draine les activités des associations sportives de la commune, des entreprises "ALKOR DRAKA" et "SAINT GOBAIN" (RANTIGNY). Il accueille également les classes des écoles élémentaires de la ville pendant le temps scolaire. C'est aussi le lieu où se déroulent de nombreuses manifestations annuelles, municipales ou associatives, très fréquentées. C'est un lieu essentiel de la vie liancourtoise qui accueille également de nombreux extérieurs. Il permet de valoriser l'image de notre ville et participe à sa renommée dans le département de l'Oise. Le meilleur exemple est sans doute l'exposition d'artisanat d'art et de gastronomie qui fête en 2015 sa 30^e édition et accueille chaque année début décembre plus de 20 000 visiteurs sur 2 jours.

d. Commerces et vie économique

Le quartier comporte différentes activités économiques réparties en deux secteurs géographiques :

- L'un situé rue Victor Hugo, en liaison directe avec le centre-ville et ses autres commerces. On y trouve un salon de coiffure et d'esthétique et une banque, en rez-de-chaussée de la résidence Oise Habitat "Maximilien Robespierre".
- L'autre situé à proximité de l'église Saint Martin regroupe une pizzeria, une entreprise générale du bâtiment, une chambre funéraire mais aussi un pôle santé accueillant 5 professions médicales et paramédicales (médecin généraliste, diététicienne, orthophoniste, kinésithérapeute, ostéopathe) et un laboratoire d'analyses médicales.

e. Circulations viaires, état de l'urbanisme et des espaces publics

Le schéma de circulation de LIANCOURT possède deux caractéristiques.

Les axes de circulation interurbaine de grand gabarit sont constitués par les routes départementales :

- RD 137 : elle permet de relier CAUFFRY et RANTIGNY (gare SNCF et RD 1016), MOUY, NOAILLES (RD1001) à l'ouest et CATENOY (RN 31) à l'est,
- RD 62 : elle permet de relier BAILLEVAL (RD1016) et BREUIL LE SEC (RN31) au nord, MOGNEVILLE et MONCHY SAINT ELOI (RD1016 et RD 200) au sud,
- RD 29 : elle permet de relier ANGICOURT, CINQUEUX, MONCEAUX (RD200) et PONT SAINTE MAXENCE (RD 1017).

Ces axes routiers sont très empruntés notamment pour desservir l'ensemble des villages environnants dont 20 % de la population active travaille en région Ile de France et une part beaucoup plus importante dans l'agglomération Creilloise.

Cette circulation en étoile est gérée par le giratoire OLGiate COMASCO (RD 137, RD 62) et le carrefour des rues du Général Leclerc, de l'Ecole des Arts et Métiers et Jules Michelet (RD137 et RD 29).

Il existe d'autre part un maillage de desserte locale constitué de nombreuses voies anciennes (centre historique), souvent étroites. Elles comportent des zones de stationnement denses et sont pour la plupart d'entre elles, en sens unique.

Au niveau urbanisme, la partie centrale de la commune est constituée d'un habitat en pierre et brique bâti en limite de voirie et sur des hauteurs n'excédant pas RDC + 2 étages + combles. Le bâti est articulé autour de la place de La Rochefoucauld. En périphérie, l'habitat principal est constitué de pavillons pour la plupart construits sur sous-sol (sous-sol, RDC + combles). On trouve également quelques zones d'habitat social à forte densité (résidences "La Tour", "Les ILM", "Pierre Mendès France", "Maximilien Robespierre", "Le Parc") et la résidence d'habitat privé "Du Plessis".

Depuis 1995, la ZAC "Les abords du Parc" a pour but de reconstruire la ville sur la ville, elle entre aujourd'hui dans sa phase d'achèvement.

Un espace public paysager de qualité, le parc floral, constitue le poumon du quartier prioritaire. Il est situé à proximité immédiate des principaux immeubles et est accessible à pied par l'ensemble des habitants du quartier prioritaire.

f. Quartier vécu

Le périmètre du quartier prioritaire ne correspond pas à un quartier de vie. Celui-ci est totalement ouvert sur le centre-ville où se situe le pôle de commerces et services. Les habitants du quartier peuvent rejoindre le centre-ville à pied très aisément : depuis le foyer

par la rue Monhomme, depuis les résidences "La Tour" et "Les ILM" par la rue Victor Hugo et enfin depuis la résidence "Le Parc" par la ruelle Niville.

Le centre-ville fait donc partie du quartier vécu. En conséquence, les projets d'aménagement urbain ou de service à la population situés en centre-ville mais hors du quartier prioritaire intéressent directement les habitants du quartier prioritaire.

IV. Cas particulier du micro-quartier constitué des résidences "Les ILM", "La Tour" et "Pierre Mendès France"

Le cœur d'habitation du quartier prioritaire est constitué exclusivement de résidences HLM. Il est situé rue Victor Hugo, à moins de 200 mètres de la place de La Rochefoucauld, centre de la commune regroupant commerces et services.

Les dysfonctionnements observés sont concentrés dans ce micro-quartier et plus spécialement à "La Tour" : occupation passive des halls ou cages d'escalier, dégradations (5 bris de glace sur les 8 dernières années, vandalisme sur les ascenseurs et portes de caves), mécanique sauvage sur les places de parking public en pied d'immeuble ou aux abords immédiats.

Une étude sociale a été réalisée par Picardie Habitat pour ces trois résidences, les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous.

	Inactifs	Retraités	Formation	Précaires	CDI	Non connu
La Tour	27	17	3	8	25	20
Les ILM	12	21	0	12	41	14
Pierre Mendès France	15	9	3	6	52	15

Répartition par situation d'activité (source : Picardie Habitat)

	<60% PLUS (*)	De 60 à 79%	De 80 à 100%	>100% PLUS	En cours d'actualisation
La Tour	75	15	7	3	0
Les ILM	57	15	7	14	7
Pierre Mendès France	64	21	9	6	0

Répartition par niveau de revenu (source : Picardie Habitat)

(*) le plafond PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) est défini à 20 107 € de ressources pour une personne seule en 2015

a. La Tour

Ouvert en 1972, cet immeuble de grande hauteur est unique à LIANCOURT. Il comprend 50 logements locatifs publics sur 11 niveaux, desservis par une seule entrée. Cette résidence est marquée par une forte pauvreté : 75% de revenus inférieurs à 60% du plafond Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et un taux d'emploi très faible (33% dont 25% de CDI).

b. Les ILM

Ouverts en 1973, ils sont constitués de 45 logements locatifs publics répartis sur 5 entrées, en immeuble Rdc + 2 étages + combles. La situation de l'emploi des locataires, moins précaire que pour "La Tour", reste inférieure au taux d'emploi moyen de la commune de LIANCOURT. Les résidents disposant de revenus inférieurs à 60% du plafond PLUS sont également majoritaires (57%), mais 14% disposent cependant de ressources supérieures au plafond PLUS.

c. Pierre Mendès France

Ouverte en 1994, cette résidence (Rdc + 5 étages + combles) comprend 35 logements desservis par une entrée unique. Elle dispose d'un parking privatif en sous-sol. 60% des familles qui y résident ont des revenus inférieurs à 60% du plafond PLUS, 50% des locataires travaillent en CDI. Le taux d'emploi est de 58%, 15% sont inactifs.

B. Enjeux et orientations

Sur la base du diagnostic établi et des rencontres organisées avec les différents partenaires de la ville, les enjeux qui se dégagent pour le quartier prioritaire étendu au quartier vécu sont les suivants :

- Faire de ce quartier prioritaire un lieu de vie de centre-ville,
- Faciliter l'accès et l'utilisation des équipements publics de la ville aux habitants du quartier prioritaire quel que soit leur âge, comme pour l'ensemble des Liancourtois afin d'assurer une réelle mixité sociale,
- Requalifier le micro-quartier dégradé afin de lui redonner une image urbanistique compatible avec le reste de la ville (type d'architecture, densité, ...),

- Développer des actions au niveau des trois piliers de la politique de la ville en direction notamment des jeunes (activités socio-culturelles, formations, débouchés professionnels),
- Mener une politique de lutte contre la délinquance : incivilités quotidiennes, manque de respect, insultes, dégradations ou plus grave encore, trafics en tout genre et notamment stupéfiants, vols et autres délits.

I. Développement de l'activité économique et de l'emploi

a. Création de la zone d'activités économiques du "Pré des Cardes"

La ville est propriétaire de deux friches industrielles polluées ("ateliers SICCARDI" et "PERFECT CIRCLE EUROPE") sises entre l'avenue Louis Aragon et la rue de l'Abattoir. L'aménagement de cette zone de 14 ha située à proximité immédiate du quartier prioritaire a été confié à la Société d'Aménagement de l'Oise dont la commune est actionnaire. Les études relatives à la pollution et à la dépollution sont actuellement en cours. L'enseigne LECLERC est partenaire de ce projet et souhaite y implanter un magasin de 1 000 m² de surface de vente alimentaire et une galerie marchande.

L'objectif est de créer des emplois par le biais d'implantations d'activités secondaires ou tertiaires et d'en faire bénéficier en priorité l'ensemble des habitants du quartier "Les abords du Parc".

Enfin, une couveuse ou pépinière d'entreprises pourrait être créée pour faciliter la création d'entreprises par les jeunes issus du quartier.

b. Clauses d'insertion

Les données Insee indiquent un taux de chômage très important dans le quartier "Les abords du Parc" ainsi qu'un taux d'activité des jeunes et des hommes de 25 à 54 ans inférieur aux moyennes, tant communales que départementales et nationales.

Les opérations de construction, démolition et réhabilitation généreront de nombreux emplois dans le secteur des travaux publics et du bâtiment. Ceux-ci feront l'objet de clauses d'insertion à inclure dans les marchés lancés par les bailleurs sociaux pour réaliser ces travaux, afin de favoriser le retour à l'emploi des habitants du quartier prioritaire.

L'objectif est d'une part de redonner une activité salariée aux personnes les plus éloignées du marché du travail, notamment les chômeurs de longue durée et les jeunes de moins de 25 ans n'ayant jamais travaillé, et d'autre part de faire de cette action un tremplin en mettant en relation employeurs et salariés. Cette action sera suivie et évaluée en partenariat avec la Mission Locale du Clermontois, du Liancourtois et de la Vallée du Thérain et Pôle Emploi dans le cadre du Comité Technique d'Animation car la clause d'insertion est un des éléments du parcours d'insertion par l'activité économique (IAE). Pôle Emploi joue un rôle de coordonnateur auprès des entreprises qui mettront en œuvre les clauses d'insertion pour les

accompagner et conseiller dans le recrutement des publics éligibles à la clause sociale (demandeurs d'emploi ayant agrément en cours IAE en priorité).

II. Cadre de vie et renouvellement urbain

a. Equipement de vidéo-protection rue Victor Hugo

Dans le cadre de l'amélioration de la sécurité des habitants de la commune, la ville propose d'équiper en caméras de vidéo-protection la rue Victor Hugo mais également le centre-ville et plus spécialement la rue Pasteur, haut lieu d'un trafic de stupéfiants. Les services spécialisés de la Gendarmerie Nationale seront sollicités dès la signature du contrat de ville afin de réaliser les études nécessaires au choix des implantations des caméras de vidéo-protection et de définir les spécificités du matériel à implanter.

b. Démolition de l'immeuble "La Tour" sis 31 rue Victor Hugo

Cet immeuble de 12 étages, situé en centre-ville et composé de 50 logements locatifs sociaux.

Sa construction en 1972, dans un cœur de ville ancien et à proximité immédiate d'un monument historique inscrit à l'inventaire supplémentaire des Bâtiments de France (Communs du château du Duc de la Rochefoucauld) a été le point de départ d'un projet de développement d'une urbanisation verticale du quartier. Cependant, cet immeuble a été la seule construction issue de ce projet non concrétisé dans son ensemble, qui aujourd'hui ne s'inscrit plus dans le projet de développement urbain de la Ville et notamment de son centre.

La particularité de cet immeuble de grande hauteur, situé au cœur d'ensembles bâtis mieux intégrés, génère une situation d'enclavement et provoque une densification du quartier créant, notamment, des difficultés de stationnement sources d'incivilités.

Son décrochage esthétique et technique oblige à de lourds réinvestissements, malgré l'entretien consacré. Sa vocation très sociale avec une politique de loyer bas n'a pas permis de créer une véritable mixité sociale dans cet immeuble, dont son occupation dépend majoritairement de la pression des demandes de logement du bassin Creillois. Ceci engendre sa désaffection au bénéfice d'immeubles plus récents, entraînant l'installation d'une population encore plus fragile.

Ces conditions et sa situation d'enclavement a laissé apparaître certains problèmes d'incivilités, aussi bien aux alentours de l'immeuble, que dans ses parties communes.

Ainsi, pour désenclaver ce quartier et apporter de nouvelles solutions de logements locatifs sociaux assurant une mixité sociale, le moyen retenu est la démolition de l'immeuble.

Cette déconstruction sera conditionnée par l'équilibre financier d'une telle opération et la restitution de l'offre de logements aux abords immédiats du quartier et sur le territoire de la Commune. L'organisme social, propriétaire de l'immeuble, est soucieux de construire un

partenariat durable, se positionnant comme un acteur de la reconstruction de cette offre locative permettant de compléter harmonieusement le bâti existant.

c. Redimensionnement de la résidence ADOMA "Le Parc Floral"

L'objectif est de réduire la capacité d'accueil du foyer (249 chambres actuellement) et de requalifier celui-ci en résidence sociale avec des logements autonomes (studios, T1 bis, T2) en adéquation avec les missions actuelles d'accueil de ADOMA.

Le foyer a été construit dans les années 1970 dans l'objectif de loger une population constituée de travailleurs immigrés seuls. C'est le plus gros foyer de Picardie rapporté à la population de la commune d'implantation. Il est également isolé par rapport à la ligne de chemin de fer LILLE-CREIL-PARIS, principal moyen de communication pour les résidents. Une partie des chambres est devenue dans les années 1990, sans concertation avec les élus locaux, un Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA) et héberge ainsi, dans une structure inadaptée, constituée de chambres non autonomes, des couples et des enfants. Cette situation entraîne de gros problèmes de salubrité, de tranquillité publique et de coexistence.

d. Réhabilitations des résidences "Les ILM" sise 21-29 rue Victor Hugo et "Le Parc" sise avenue du Général de Gaulle et rue Marcel Cachin

L'objectif du projet est d'améliorer les performances énergétiques de ces logements locatifs sociaux, d'une part pour s'inscrire dans les objectifs de la loi de transition énergétique et d'autre part pour redonner du pouvoir d'achat aux locataires en réduisant leurs charges liées au chauffage.

III. Cohésion sociale

a. Transfert de l'Hôtel de ville de LIANCOURT en bordure immédiate du quartier prioritaire

Les Communs du château du Duc de La Rochefoucauld (XVIII^e siècle), sis avenue de l'Île de France, sont les derniers vestiges historiques liés au château du Duc de La Rochefoucauld. Ils ont été rachetés par la ville. Inoccupés pendant plus de 20 ans et victimes d'un incendie criminel en 1989, les Communs présentent une dégradation importante qui impose la réalisation de travaux lourds et coûteux, ne pouvant se faire que dans le cadre d'une action publique. Les bâtiments font ainsi l'objet d'une réhabilitation lourde visant à y installer plusieurs services municipaux de la ville. Une première phase a été réalisée avec la création de la médiathèque Lucien Charton, ouverte depuis 2010. La deuxième phase de cette opération sera lancée en 2016, elle consistera à transférer l'Hôtel de ville de LIANCOURT dans l'aile "est" du bâtiment. L'investissement, d'un montant estimé à 7 millions d'euros, est porté par la ville et sera financé par l'emprunt et le soutien des partenaires institutionnels (Conseil Départemental de l'Oise et Direction Régionale des Affaires Culturelles). La commune de LIANCOURT sollicitera à la fin de l'année 2016 une première participation financière du

Département de l'Oise pour pouvoir lancer cette opération qui s'étalera sur au moins trois exercices budgétaires.

L'ensemble des services administratifs de la ville, notamment les services à la population et le Centre Communal d'Action Sociale, mais aussi les permanences sociales des partenaires de la ville (mission locale, conciliateur public, service de probation...) seront ainsi situés aux abords immédiats du quartier prioritaire.

b. Création d'un équipement socio-culturel et sportif

A l'angle des avenues de l'Île de France et du Général De Gaulle est prévue la reconversion d'un bâtiment actuellement à usage commercial (supermarché LECLERC) en un équipement socio-culturel et sportif. Le bâtiment de 1 200 m², en bon état, sera réaménagé et permettra de développer d'une part l'offre sportive et de loisirs des associations locales et d'autre part les services de la ville en direction de l'enfance (3-11 ans) et de la jeunesse (12-17 ans).

c. Développement des actions citoyennes et de prévention

Plusieurs actions ont été initiées depuis 2013 en direction de l'enfance et de la jeunesse. D'une part, la ville a municipalisé l'accueil de loisirs sans hébergement en direction des 3-11 ans désormais conventionné DDSCS et CAF. D'autre part, "L.S.Pass'Jeunes", accueil sans hébergement destiné aux Liancourtois âgés de 12 à 17 ans, s'est doté d'un Projet Educatif Local (PEL) annuel en partenariat avec le collège "La Rochefoucauld", lui-même inclus dans le périmètre du quartier. Les actions prioritaires de ce contrat concernent actuellement le rapport des jeunes à l'image, la citoyenneté (notamment dans le cadre de l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux), les rapports filles-garçons et plus globalement le vivre ensemble en société. Les prochains PEL seront élaborés en concordance avec les objectifs de cohésion sociale du contrat de ville.

d. Développement des pratiques sportives à destination du plus grand nombre

Au cœur du quartier est prévue la construction d'un city-stade. L'objectif de cet équipement est d'une part de répondre au besoin des jeunes du quartier et plus globalement de la ville, de pouvoir pratiquer des activités sportives en groupe et d'autre part de disposer d'un outil pour la promotion du sport collectif à destination des jeunes de 12 à 17 ans accueillis au service jeunesse. Il sera inclus dans les actions du PEL, notamment dans le volet "santé et prévention".

L'ensemble des associations sportives de la commune s'associe à ce projet.

C. Objectifs opérationnels et mise en œuvre

I. Pilier "DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI"

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Plan d'actions	Acteurs et partenaires mobilisables
• Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes et des personnes non diplômées	<ul style="list-style-type: none">• Former les jeunes en situation d'échec scolaire• Développer des actions complémentaires à la recherche d'emploi	• Convention de réservation de places avec l'école de la seconde chance EPIDE	EPIDE
		• Permanences de la Mission Locale du Clermontois, du Liancourtois et de la vallée du Thérain	Mission Locale
		• Présentation des métiers de l'artisanat dans les établissements scolaires	CMAO
		• Ateliers à thème de Pôle Emploi pour l'aide à la recherche d'emploi	Pôle Emploi

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Plan d'actions	Acteurs et partenaires mobilisables
<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'emploi local 	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'installation de nouvelles entreprises • Adapter les formations aux besoins locaux : emplois en tension 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement de la zone d'activités économiques du "Pré des Cardes" • Aide à la création et à la reprise d'entreprises artisanales ou de commerces • Recrutement 	<p>SAO</p> <p>CCITO CMAO Initiative Oise Sud</p> <p>Mission Locale</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'emploi des populations éloignées du monde du travail 	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux demandeurs d'emplois d'accéder à des formations ou des emplois aidés (CAE, CUI,...) • Développer les emplois d'avenir 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place des clauses d'insertion dans les marchés publics de la commune et des partenaires engagés dans le quartier prioritaire 	<p>CD60 ADOMA SA HLM PICARDIE HABITAT OPAC DE L'OISE OISE HABITAT</p> <p>Pôle Emploi Mission Locale</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'esprit entrepreneurial 	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre à des jeunes diplômés ou non de créer leur entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une couveuse et d'une pépinière d'entreprises dans la zone d'activités économiques du "Pré des Cardes" 	<p>BGE Oise CMAO CCITO "FabLAB Arts et Métiers Liancourt"</p>

II. Pilier "CADRE DE VIE ET URBAIN"

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Plan d'actions	Acteurs et partenaires mobilisables
<ul style="list-style-type: none"> • Urbain : assurer le renouvellement urbain du centre-ville 	<ul style="list-style-type: none"> • Redonner un cadre de vie agréable aux locataires des logements publics sociaux anciens 	<ul style="list-style-type: none"> • Démolition de "La Tour" 	SA HLM PICARDIE HABITAT
	<ul style="list-style-type: none"> • Désenclaver "Les ILM" et "La Tour" 	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un espace tourné vers le centre-ville 	SA HLM PICARDIE HABITAT
	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les charges locatives et redonner du pouvoir d'achat aux locataires 	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation et amélioration de l'efficacité énergétique des ILM et de la résidence "Pierre Mendès France" 	OPAC DE L'OISE
		<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'efficacité énergétique de l'HLM "Le Parc" 	ADOMA
		<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'efficacité énergétique de la résidence "Le Parc Floral" 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le confort au quotidien dans les immeubles 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'entretien quotidien des résidences HLM 	SA HLM PICARDIE HABITAT OISE HABITAT OPAC DE L'OISE
		<ul style="list-style-type: none"> • Chartes d'escalier 	SA HLM PICARDIE HABITAT OISE HABITAT OPAC DE L'OISE
<ul style="list-style-type: none"> • Mise au Très Haut Débit des logements du quartier prioritaire 		SMOTHD CD60	

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Plan d'actions	Acteurs et partenaires mobilisables
<ul style="list-style-type: none"> • Urbain : repenser l'accueil des populations de la résidence ADOMA "Le Parc Floral" 	<ul style="list-style-type: none"> • Redimensionner à la baisse la capacité d'accueil du foyer • Résorber l'inconfort des chambres d'accueil du foyer 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction la capacité d'accueil de droit commun • Requalification des chambres en logements autonomes (résidence sociale : studios, T1 bis et T2 	<p>ADOMA</p> <p>ADOMA</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Cadre de vie : accompagner le renouvellement urbain 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la sécurité des entrées de ville et faciliter les liaisons douces • Améliorer les abords de la résidence "Le Parc Floral" 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement de l'avenue Albert 1^{er} (RD 137) • Création d'une liaison douce gare SNCF quartier prioritaire • Plan de développement des liaisons douces • Résidentialisation de l'immeuble • Requalification des abords (espaces verts, parking, entrée) collecte et stockage des ordures ménagères 	<p>CD60</p> <p>CR PICARDIE</p> <p>CD60</p> <p>ADOMA</p> <p>ADOMA</p>

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Plan d'actions	Acteurs et partenaires mobilisables
<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité : améliorer la tranquillité publique 	<ul style="list-style-type: none"> • Prévenir la délinquance 	<ul style="list-style-type: none"> • Relance de la Cellule Locale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) 	Gendarmerie Nationale SA HLM PICARDIE HABITAT OISE HABITAT OPAC DE L'OISE ADOMA
	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la tranquillité des habitants 	<ul style="list-style-type: none"> • Intervention de la brigade de prévention de la délinquance juvénile 	Gendarmerie Nationale
	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter les incivilités notamment routières 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de la vidéo-protection y compris sur le quartier vécu (centre-ville) • Renforcement des actions de la Gendarmerie Nationale en ville : patrouilles pédestres, notamment aux abords des groupes scolaires Albert Camus et Jean Macé • Création de zones 30 aux abords des groupes scolaires Albert Camus et Jean Macé 	Gendarmerie Nationale Gendarmerie Nationale

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Plan d'actions	Acteurs et partenaires mobilisables
Transport : assurer la mobilité des habitants	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre un meilleur accès au transport ferroviaire (gare SNCF de LIANCOURT-RANTIGNY) • Réduire la circulation des voitures mono-utilisateurs dans les déplacements 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien de la ligne de bus entre le quartier prioritaire et la gare SNCF, amélioration des transports collectifs routiers vers CREIL • Création d'une aire de covoiturage et incitation à ce mode de transport • Participation au Plan de Déplacement Urbain du sud de l'Oise 	<p>CD60 SMTCO CCL</p> <p>CD60</p> <p>Syndicat Mixte du SCOT du Grand Creillois CR PICARDIE</p>

III. Pilier "COHESION SOCIALE"

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Plan d'actions	Acteurs et partenaires mobilisables
<ul style="list-style-type: none"> • Education : réduire le décrochage scolaire et l'absentéisme 	<ul style="list-style-type: none"> • Impliquer les parents et les enseignants • Offrir une seconde chance aux enfants en situation d'échec scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Convention pour des accueils en collège de la Fondation d'Auteuil 	<p>Education Nationale</p> <p>Fondation d'Auteuil</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Education : mieux accompagner les enfants 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les effectifs scolaires par classe • RASED • Accompagner les familles 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un programme de réussite éducative • Renforcement des effectifs du RASED (création d'un poste G aujourd'hui inexistant) 	<p>Education Nationale</p> <p>Education Nationale</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Education/culture : Développer et renforcer les offres culturelles existantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer une mixité du public dans les écoles de musique, de danse, d'arts plastiques et d'expression orale et théâtrale 	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion des activités culturelles • Amélioration de la participation des habitants du quartier prioritaire 	<p>Associations locales</p> <p>Associations locales</p>

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Plan d'actions	Acteurs et partenaires mobilisables
<ul style="list-style-type: none"> • Education/santé/citoyenneté : améliorer la santé physique et psychique des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre les addictions de tous types et l'obésité 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de pratiques sportives 	Associations locales Education Nationale (Collège La Rochefoucauld)
	<ul style="list-style-type: none"> • Impliquer les parents et les enseignants dans la lutte contre les addictions de tous types et l'obésité 	<ul style="list-style-type: none"> • Actions de citoyenneté auprès des adolescents • Mise en place d'un contrat local de santé • Poursuite du Projet Educatif Local (PEL) contre les addictions aux TIC 	Ligue de l'enseignement ARS CD60
<ul style="list-style-type: none"> • Santé : assurer la pérennité de la présence des professions médicales sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre le désert médical par l'aide à l'installation de jeunes médecins 	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une maison de santé 	ARS
	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'installation de professions en déficit ou absentes du territoire (généralistes, pédiatres, ophtalmologistes, ORL, gynécologues, psychologues, psychiatres, dentistes...) 		ARS
<ul style="list-style-type: none"> • Education : assurer le parcours scolaire des enfants de la résidence ADOMA "Le Parc Floral" (CADA et résidence sociale) 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le bon déroulement de la scolarité des enfants notamment issus de familles de demandeurs d'asile 	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une classe d'intégration 	Education Nationale

6. Signataires du Contrat de Ville Unique

**Le Préfet de l'Oise
Délégué territorial de
l'Agence Nationale pour la
Rénovation Urbaine (ANRU)
Délégué départemental de
l'Agence nationale pour la
cohésion sociale et l'égalité
des chances (Acsé)**

**Le Président
de la Communauté de
Communes du Liancourtois**

Le Maire de LIANCOURT

Emmanuel BERTHIER

Olivier FERREIRA

Roger MENN

**Le Président du Conseil
Régional de Picardie**

**Le Président du Conseil
Départemental de l'Oise
Député de l'Oise**

**Le Procureur
de la République**

Claude GEWERC

Edouard COURTIAL

Jean-Philippe VICENTINI

**Le Recteur
de l'Académie d'Amiens
Chancelier des Universités**

**Le Directeur Territorial de
l'Oise de l'Agence Régionale
de Santé de Picardie**

**Le Président de la Chambre
de Commerce et d'Industrie
Territoriale de l'Oise**

Valérie CABUIL

Luc ROLLET

Philippe ENJOLRAS

**Le Président de la Chambre
de Métiers et de l'Artisanat
de l'Oise**

**La Directrice territoriale
de Pôle Emploi de l'Oise**

**La Directrice de la Mission
Locale du Clermontois, du
Liancourtois et de la Vallée
du Thérain**

Zéphyrin LEGENDRE

Dominique FERRARI

Aurélie HENONIN

**La Directrice Régionale de
la Caisse des Dépôts et
Consignations de Picardie**

**Le Directeur de la Caisse
d'Allocations Familiales de
l'Oise**

**Le Directeur de la Caisse
Primaire d'Assurance
Maladie de l'Oise**

Myriam MAHE-LORENT

Armelle PASTOURET

Marc-André AZAM

**Pour la Directrice nationale
des centres EPIDE
Le Directeur
du centre EPIDE de
Margny lès Compiègne**

**Le Directeur de la Gestion
Locative, Membre du
Directoire de la SA HLM
Picardie Habitat - Groupe
Proclia**

**Le Directeur Général
de OISE HABITAT**

Bernard BELIN

Olivier ZAMBETTI

Bernard DOMART

**Le Directeur Général
de l'Office Public de
l'Habitat OPAC de l'Oise**

**Pour le Directeur
d'Etablissement Nord-Est
de ADOMA, le directeur
territorial Nord Pas de
Calais Picardie**

Vincent PERONNAUD

Abdelfetah RACHAD

7. Les engagements des signataires

Les engagements de la Caisse des Dépôts et Consignations

GROUPE



La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de LIANCOURT.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

[D'une part] les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

[D'autre part] les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Les engagements du Conseil Régional de Picardie



Sur la période 2014- 2020 couverte par le contrat de ville, différents programmes financiers dotés de crédits de droit commun, articulés et cohérents entre eux peuvent être mobilisés :

- Le contrat de Plan Etat Région 2015-2020
- Le programme opérationnel européen 2014-2020 qui prévoit la mobilisation des fonds :
 - FEADER au titre principalement des services de base et de rénovation des villages dans les zones rurales
 - FEDER-FSE à hauteur minimum 10 % sur le développement urbain et social, et qui, pour la Région, seront affectés dans le cadre du dispositif d'Investissement Territorial Intégré (ITI), dont bénéficie l'agglomération. De plus, des mesures guichets sont également envisageables.
- Les politiques régionales : la Région mobilisera ses dispositifs de droit commun pour le contrat de ville dans le cadre des 3 priorités régionales suivantes :
 - La réussite éducative : conforter une véritable chaîne éducative afin de permettre à chaque jeune picard de construire son projet de vie,
 - L'entrepreneuriat et l'accès à l'emploi : créer des dynamiques innovantes en création d'entreprises, mettre en réseau les acteurs de l'emploi, favoriser l'artisanat, le commerce et le service,
 - L'aménagement urbain intégré : favoriser le lien agglomération et quartiers prioritaires et lien agglomération et centralité.
- La Politique Régionale d'Aménagement du Territoire (PRAT) 2014-2020 décline, au travers du Contrat Territorial d'Objectifs (CTO) du Pays du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise, les schémas et enjeux locaux. A ce titre, elle assure une logique de territorialisation et de coordination des politiques publiques.

Les engagements du Conseil Départemental de l'Oise



PAR DELIBERATION 204 DU 15 JUILLET 2015

LE DEPARTEMENT PREND ACTE

QUE LA LOI 2014-173 DU 21 FEVRIER 2014 DE PROGRAMMATION POUR LA VILLE ET LA COHESION URBAINE PREVOIT POUR LA PERIODE 2015-2020 LA MISE EN ŒUVRE D'UNE NOUVELLE GENERATION DE CONTRAT DE VILLE INTEGRANT LES DIMENSIONS SOCIALE, URBAINE ET ECONOMIQUE.

LE DEPARTEMENT DECIDE

QU'AU REGARD DES ENGAGEMENTS RESTANTS A INSCRIRE EN AP AU TITRE DES PROGRAMMES DE RENOVATION URBAINE SOIT 22 MILLIONS D'EUROS **IL S'ASSOCIERA** A LA MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS DE VILLE :

- UNIQUEMENT DANS LE CADRE DE SES COMPETENCES OBLIGATOIRES.
- SUR SES LIGNES DE DROIT COMMUN.
- SANS ENGAGEMENT FINANCIER COMPLEMENTAIRE.

LE DEPARTEMENT AUTORISE

LE PRESIDENT A ENGAGE AVEC L'ETAT, LES EPCI, LES COMMUNES ET LES AUTRES SIGNATAIRES DES CONTRATS DE VILLE LES NEGOCIATIONS LIEES AUX NPRU.

Les engagements de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise



L'engagement de la Caf de l'Oise dans le contrat de ville se concrétise au travers des dispositifs de droit commun tels que :

- les fonds destinés au soutien à la parentalité : Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire, Réseau d'Ecoute d'Appui et Accompagnement des Parents, la médiation familiale, l'aide à domicile, les lieux d'accueil enfants-parents et les espaces de rencontre.
- les fonds destinés au temps libre des jeunes et des familles.

Cet engagement est sous-tendu au respect des orientations de la Branche famille, conditionné à la décision des commissions d'action sociale et aux enveloppes budgétaires allouées chaque année à la Caf de l'Oise.

Les engagements de Pôle Emploi



Pôle Emploi, institution nationale publique, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière a pour mission de :

- Prospecter le marché du travail, aider et conseiller les entreprises dans leur recrutement, assurer la mise en relation entre les offres et les demandes d'emploi et participer activement à la lutte contre les discriminations à l'embauche et pour l'égalité professionnelle,
- Accueillir, informer, orienter et accompagner les personnes, à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un conseil professionnel, prescrire toutes actions utiles pour développer leurs compétences professionnelles,
- Procéder aux inscriptions sur la liste des demandeurs d'emploi,
- Assurer, pour le compte de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage, le service de l'allocation d'assurance,
- Recueillir, traiter, diffuser et mettre à la disposition des services de l'Etat et de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage les données relatives au marché du travail et à l'indemnisation des demandeurs d'emploi,
- Mettre en œuvre toutes autres actions qui lui sont confiées par l'Etat, les collectivités territoriales et l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage.

Dans le cadre du contrat de ville, en complément de la délivrance de son offre de service, Pôle Emploi :

- Renforcera la mobilisation des leviers adaptés à la politique de l'emploi afin de mieux répondre aux problématiques liées aux caractéristiques de la population constituant des facteurs de risque de chômage :
 - o Les emplois aidés : CUI CAE, CUI CIE...
- Améliorera l'employabilité des demandeurs d'emploi par l'intermédiaire des aides et prestations, et de nouvelles modalités d'accompagnement :
 - o L'accompagnement intensif sera proposé aux demandeurs d'emplois issus du quartier prioritaire "Les abords du Parc"
 - o La mise en place d'ateliers thématiques selon les besoins identifiés : présentation de l'offre de service de Pôle Emploi (prestation de service, aides à la formation...), ou plus spécifiquement sur certains axes (aides à la mobilité, fonctionnalités de pole-emploi.fr, conseils sur les techniques de recherche d'emploi).

Les engagements de la Mission Locale du Clermontois, du Liancourtois et de la Vallée du Thérain



Tous les jeunes Liancourtois déscolarisés de moins de 26 ans peuvent bénéficier de l'offre de service de la Mission Locale et intégrer des dispositifs de droit commun tels que la Garantie Jeune, le Contrat

d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS), le Programme Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE), l'Accord Nationale Interprofessionnel (ANI), le parrainage.

La Mission Locale propose aux jeunes résidant le quartier "Les abords du Parc" de renforcer son intervention en matière d'insertion sociale et professionnelle en mettant en œuvre des actions individuelles ou collectives spécifiques sur :

- Des thématiques métiers
- La mobilité
- Le projet professionnel
- Le Conseil en évolution professionnelle
- La santé

Il sera proposé à chacun un accompagnement global personnalisé et renforcé prenant en compte les problématiques sociales et professionnelles que rencontrent les jeunes du quartier.

Des actions auprès des entreprises situées sur le Sud-Oise seront réalisées dans le but de proposer les CV des jeunes, de promouvoir leurs compétences et d'obtenir des offres d'emploi.

La Mission Locale sera représentée à chacune des actions concertées avec les partenaires socioéconomiques et institutionnels pour la mise en œuvre et l'adaptation des politiques publiques de la jeunesse sur le Liancourtois.



POLITIQUE DE LA VILLE

Contribution de l'ARS de Picardie en vue de l'élaboration des volets santé des contrats de ville

L'ARS est associée à l'élaboration des contrats de ville, en particulier pour le volet santé. Elle sera signataire des contrats de ville.

Jusqu'alors les volets santé des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) étaient pilotés par la DDCS, les actions qui y étaient inscrites faisant l'objet de financements de l'ACSé.

L'ARS pouvait parfois, à l'initiative de la collectivité locale, être invitée à participer à la sélection des projets qui devaient être financés dans le cadre du CUCS. Elle pouvait également cofinancer sur ses fonds propres certains projets s'inscrivant dans les orientations générales de son projet régional de santé.

Dans le cadre de la préparation des nouveaux contrats de ville, conformément à la méthodologie proposée par la Préfecture de l'Oise, l'ARS a mis en place un groupe thématique santé. Aux regards des réflexions portées par ce groupe, l'Agence a arrêté plusieurs principes. Ces principes guideront désormais l'action de l'ARS afin que les enjeux poursuivis par la politique de la ville soient intégrés dans la mise en œuvre du projet régional de santé.

1. Le premier principe consiste à délimiter le périmètre d'intervention de l'Agence. **Seuls les domaines de compétence suivants pourront être retenus dans les contrats de ville :**
 - l'accès aux soins de premier recours
 - la prévention et promotion de la santé
 - la santé environnementale

Il est à noter que ce sont ces mêmes domaines de compétence qui sont retenus dans le cadre des contrats locaux de santé (CLS) auxquels l'instruction du 15 octobre 2014 fait référence. Sur les territoires où la collectivité locale s'est engagée dans cette démarche, ce sont les objectifs inscrits dans le CLS qui seront reportés dans le contrat de ville afin d'assurer une cohérence entre les différents dispositifs.

2. Le deuxième principe vise à définir les modalités d'intervention de l'Agence. **La mobilisation des crédits de droit commun de l'ARS au service de la politique de la ville suppose d'adapter les processus internes de l'agence**

Concernant l'accès aux soins de premier recours

Le principe de la liberté d'installation ne permet pas de contraindre les professionnels de santé (PS) à s'installer en zone sous-dense. L'objectif est donc de les inciter à s'installer dans les zones déficitaires et ainsi de garantir un maillage territorial de l'offre de soins de premier recours satisfaisant.

L'exercice regroupé est désormais souvent souhaité par les jeunes PS ; il est donc important de pouvoir accompagner les projets de maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) par exemple, pour favoriser l'installation de nouveaux PS.

Dans ce cadre, l'Agence est chargée, en partenariat avec les représentants de l'Etat, de la Région, des départements, des intercommunalités, des communes, des URPS etc., d'analyser les projets de MSP en vue de leur labellisation par le comité régional de sélection auxquels participent notamment les institutions et collectivités locales susceptibles d'apporter une aide à l'investissement.

Dans le cadre de l'instruction de ces demandes, désormais, l'Agence soutiendra particulièrement les projets de création de structures d'exercice regroupées dès lors que leur installation est fixée dans un quartier prioritaire politique de la ville. Ce principe a été validé lors de la réunion du comité régional de sélection du 27 novembre 2014.

En amont, pour inciter les PS à porter un projet de MSP dans un quartier politique de la ville, l'ARS accordera un accompagnement adapté à ces PS, dont l'implication autour d'un projet médical partagé est indispensable pour garantir la viabilité d'une MSP.

Concernant le financement des actions de prévention et promotion de la santé,

L'Agence inclura dans le cadre de ses appels à projets des critères de sélection permettant de favoriser les projets dont les publics cibles seront issus des quartiers prioritaires politique de la ville.

Il est à noter que l'Agence ne peut garantir la mise en place d'un appel à projets chaque année dans la mesure où il est conditionné par la délégation de crédits de prévention délégués par l'échelon central.

3. Le troisième principe vise à encourager la coordination de l'action de l'Agence avec les services de l'Etat au service de la politique de la ville. Les actions coordonnées doivent être favorisées afin de mutualiser les ressources mobilisables au profit des quartiers prioritaires. Ainsi l'articulation des dispositifs déployés par l'Agence avec ceux portés par les services de l'Etat doit être recherchée tant au niveau de la définition des objectifs poursuivis par les politiques respectives qu'au niveau de l'accompagnement financier des actions répondant à ces objectifs.

L'Agence est déjà engagée par des conventions de partenariat avec la DRJSCS, le Rectorat, la DRAAF notamment. L'objectif est d'encourager l'utilisation des politiques partenariales au service de la politique de la ville.

Afin de permettre aux équipes territoriales de l'Etat (ETE) réunies dans chaque arrondissement, de disposer des éléments utiles pour conduire les échanges avec les collectivités territoriales, une fiche par commune disposant d'un ou plusieurs quartiers prioritaires a été établie et est annexée à la présente note.

L'Agence ne pourra être représentée systématiquement à l'ensemble des réunions des ETE. Toutefois, elle reste mobilisable si des problématiques particulières relatives à la santé devaient être traitées spécifiquement.

Pour réaliser ces fiches, nous avons pour chaque commune :

- recensé les dispositifs existants
- caractérisé l'offre proposée
- proposé en conséquence des orientations pouvant être inscrites dans le contrat de ville répondant aux priorités locales de santé.

Par ailleurs, 3 remarques générales doivent être portées à votre connaissance. Elles doivent être intégrées dans l'analyse pour la rendre pertinente.

1. En termes de méthode, comme d'autres services de l'Etat, la difficulté majeure à laquelle a été confrontée l'ARS est de pouvoir isoler par territoire prioritaire les éléments de diagnostic permettant de cibler les actions à mener.

Il est à noter que l'observatoire régional de la santé et du social (OR2S) peut, à la demande de la Préfecture ou d'une collectivité territoriale et sous réserve d'un financement ad hoc, analyser les données à l'échelle communale.

2. De plus, la structuration de l'offre en tant que telle ne permet pas d'isoler les quartiers prioritaires : la zone d'attractivité ou d'intervention des services ou structures de santé est bien souvent plus large que le ressort communal et donc a fortiori des quartiers prioritaires.

Cette situation est particulièrement vraie concernant l'offre de santé spécialisée. Celle-ci est concentrée dans les grandes agglomérations isariennes, Beauvais, Compiègne et Creil mais à vocation à couvrir l'ensemble de la population de l'Oise.

3. Et donc, compte tenu de la structuration de l'offre et de sa concentration en zone urbaine, elle reste toute proportion gardée plus accessible dans les quartiers politique de la ville que dans certaines zones rurales isolées.

Le principal enjeu du volet santé des contrats de ville est donc de cibler et de mettre en place, en partenariat avec les collectivités locales concernées, les mesures qui permettront d'encourager et de favoriser l'accès des populations des quartiers prioritaires aux dispositifs de santé existants tant en matière de prévention et d'éducation à la santé, qu'en matière de soins de premier recours.

LIANCOURT

Arrondissement de Clermont	
Quartiers prioritaires	Quartier Les abords du parc
Orientations générales et communes aux territoires prioritaires	Cf. note ci-dessus
Dispositifs existants et caractérisation de l'offre	L'ARS soutient le déploiement d'actions de prévention et de promotion de la santé au profit des populations précaires de ce territoire par le financement d'un point écoute santé porté par la mission locale et d'une maraude médico-sociale mise en place par le SAMU social.
Orientations à proposer au regard des priorités locales	Il n'y a pas d'orientations spécifiques à proposer sur ce territoire

Les engagements de la SA HLM Picardie Habitat - Groupe Procilia



Picardie Habitat, bailleur social présent dans le quartier prioritaire de la Ville "Les abords du Parc", se veut un acteur engagé dans le renouvellement urbain de ce quartier.

La mise en œuvre effective d'un programme de requalification urbaine et d'amélioration du cadre de vie permettra à Picardie Habitat de s'engager, au côté des autres acteurs, à :

- Une déconstruction avec reconstitution de l'offre : Picardie Habitat souhaite que les conditions d'équilibre financier permettent sa participation, par une opération de déconstruction d'une tour de 50 logements, au désenclavement et à la dédensification de ce quartier qui s'accompagnera d'une reconstitution de l'offre locative sur la commune, permettant ainsi une diversification de l'habitat et d'améliorer le parcours résidentiel des locataires.
- Une réhabilitation énergétique des logements : Picardie Habitat s'engagera à mettre en œuvre la rénovation de son patrimoine situé dans ce quartier qui permettra non seulement d'améliorer le confort des logements, mais également leur performance énergétique, ayant pour objectif, la diminution des charges locatives.

Ainsi, tout en réaffirmant son implication dans le dispositif de la Gestion Urbaine de Proximité, et notamment dans le cadre du dispositif d'abattement de la Taxe Foncière, Picardie Habitat développera des actions spécifiques afin de renforcer sa présence de proximité, notamment en effectif humain.

Préalablement, Picardie Habitat réalisera un état des moyens de gestion de droit commun existants sur le parc locatif communal, ce afin d'identifier les besoins et surcoûts en matière de renforcement à appliquer à côté de ceux spécifiquement dédiés au Quartier Prioritaire de la Ville.

De même, Picardie Habitat recherchera l'appui de structures associatives pouvant notamment porter les actions visant à soutenir :

- Le développement social en faveur du vivre ensemble (chantier d'insertion, accompagnement social),
- La concertation et la sensibilisation des locataires (sensibilisation à la maîtrise des charges),
- L'efficacité du travail de gestion au quotidien (sécurité passive).

Ces actions pourront être modifiées et complétées dans le cadre de l'élaboration de la convention spécifique d'exonération de la Taxe Foncière qui devra être annexée au présent contrat de ville.

Les engagements de l'Office Public de l'Habitat Oise Habitat



Dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, la commune de LIANCOURT a fait son entrée dans la liste des 1300 quartiers concernés par la nouvelle géographie prioritaire, et plus précisément sur le périmètre dit "Les abords du Parc".

L'Office Public de l'Habitat Oise Habitat souhaite confirmer son attachement à s'inscrire dans la signature du Contrat de Ville Unique de LIANCOURT.

Bien que son patrimoine sur la commune de LIANCOURT ne puisse être identifié comme un axe prioritaire au regard des situations des autres bailleurs présents, cela n'empêche pas Oise Habitat de s'inscrire dans d'autres actions et partenariat.

A ce titre, Oise Habitat entend plus particulièrement poursuivre ses actions de gestion urbaine de proximité qu'il conduit sur ces quartiers, et souhaite participer activement au renforcement de la coordination de ses actions avec celles des autres acteurs locaux.

Améliorer la qualité de service rendue aux habitants et notamment aux publics fragilisés par ces actions de sensibilisation et de mobilisation dans le cadre du bien vivre ensemble et de la maîtrise des charges est un enjeu majeur dans ce contrat de ville, notamment dans les actions que Oise Habitat souhaite développer dans le cadre des conventions d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Oise Habitat compte mettre à profit son expérience passée dans la mise en place d'un appartement pédagogique et ouvrir ce partenariat aux acteurs locaux en mesure d'apporter leurs expériences, mais aussi agir sur l'insertion des jeunes dans les quartiers prioritaires par le développement de projets associatifs et solidaires ainsi que la mise en place de services d'aide à la personne.

Ces actions quotidiennes dans la mise en place de chantiers écoles et les actions d'insertion par le travail entreprises sur les quartiers depuis de nombreuses années ne sont d'ailleurs plus à démontrer.

La lutte contre l'insécurité et le maintien de la tranquillité résidentielle sont également un axe sur lequel Oise Habitat s'investit depuis les dernières années et souhaite continuer à s'investir, notamment au travers de partenariats avec les acteurs locaux, et également au travers des investissements que l'organisme déploie depuis ces dernières années (renforcement du contrôle d'accès, vidéo-protection,...).

Les engagements de l'Office Public de l'Habitat OPAC de l'Oise



L'OPAC de l'Oise, acteur de terrain, est un partenaire quotidien des collectivités locales.

A ce titre, l'office entend tout particulièrement poursuivre les actions de gestion urbaine de proximité qu'il conduit sur son patrimoine et souhaite renforcer la coordination de ses actions avec celles des autres acteurs.

L'enjeu est multiple, améliorer la qualité de service rendue aux habitants et notamment les aînés au travers du Label Habitat Seniors Services[®], et accompagner les futures opérations sur les quartiers. Pour ce faire et pour les actions de GUP, l'office pourra notamment s'appuyer sur son antenne de gestion et éventuellement sur les équipes de l'association ELANCES.

Par ailleurs, l'OPAC de l'Oise reste résolument engagé dans la lutte contre l'insécurité et sera à ce titre partenaire des démarches que l'Etat ou les collectivités pourraient engager. La lutte contre les incivilités est une priorité de l'organisme au sein des quartiers prioritaires, ces dernières rendant de plus en plus difficiles les actions du personnel de l'organisme et la vie des locataires.

Pour l'immeuble concerné par le périmètre du contrat de ville, l'OPAC de l'Oise envisage notamment une intervention sur l'enveloppe du bâtiment intégrant une amélioration de l'isolation.

Les engagements de ADOMA



ADOMA acteur majeur de l'insertion par le logement, est présente dans le département de l'OISE avec 1 045 logements accompagnés destinés à tous ceux – salariés ou sans emploi, personnes seules ou familles – qui traversent des difficultés économiques et d'insertion et ne trouvent pas à se loger dans le parc immobilier traditionnel et 348 logements réservés pour l'hébergement des demandeurs d'asiles.

A l'échelle de la Communauté de Communes du Liancourtois, ADOMA dispose d'un site situé 278 avenue Louis Aragon à Liancourt représentant 249 logements.

Pour répondre à sa mission, ADOMA s'est dotée en 2013 d'un projet d'entreprise permettant de décliner les quatre objectifs stratégiques du groupe :

- Garantir aux "Chibanis" leur maintien à domicile en développant une offre de services adaptés,
- Poursuivre l'amélioration de notre parc pour accueillir nos concitoyens en grande précarité,
- Développer une offre de logements adaptés aux jeunes actifs précaires dans les zones tendues,
- Développer une offre d'hébergement et des réponses adaptées.

Véritable outil en faveur de l'insertion par le logement, ADOMA inscrit son action dans les politiques nationales et locales d'habitat.

Ainsi dès le début 2015, ADOMA s'est engagée auprès du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, à signer les contrats de ville avec les collectivités concernées, sur tous les items la concernant, à savoir notamment :

- lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales,
- agir pour l'amélioration de l'habitat,
- favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale,
- promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique,
- reconnaître et valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers,
- concourir à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée.

Cet engagement national confirme la volonté d'ADOMA de participer aux enjeux des contrats de ville et de veiller à l'équilibre social dans le peuplement des territoires à l'échelle intercommunale.

Au niveau local, la ville de Liancourt et ADOMA se sont rencontrés pour échanger sur la requalification de la résidence "Parc Floral", dans le cadre de la nouvelle géographie d'intervention de la politique de la ville.

L'objectif est de réduire la capacité d'accueil du foyer (249 chambres actuellement) et de requalifier celui-ci en résidence sociale avec des logements autonomes (studios, T1 bis, T2) en adéquation avec les missions actuelles d'accueil d'ADOMA.

Le foyer a été construit dans les années 1974 et comportait 314 logements dans l'objectif de loger une population constituée de travailleurs immigrés seuls.

Des travaux de décroissance successifs ont été menés en 1984 et de 1994 à 2001 réduisant ainsi la capacité à 249 chambres en créant 41 chambres de (+) 15 m²

Dans le cadre de ses nouvelles missions, ADOMA a ouvert en 2005, un Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) sur ce site. Cette structure collective fonctionnant en Unité de Vie permet d'accueillir des personnes isolés et dans les grandes chambres les couples avec ou sans enfant.

Composée de 6 ETP, l'équipe du centre accompagne les demandeurs d'asile dans leurs démarches mais aussi organise ou oriente ces personnes vers des activités socioculturelles. Elle facilite ainsi la connaissance et la compréhension de la vie en France.

Pour l'activité logement-foyers, un responsable de résidence et un ouvrier de maintenance sont également présent sur le site.

La mixité des publics permet de mutualiser les actions et mettre en œuvre des actions avec l'ensemble des partenaires associatifs et institutionnels, locaux et nationaux.

Pour autant certains problèmes, liés à des situations sociales dégradées, demeurent.

C'est le plus gros foyer de Picardie rapporté à la population de la commune d'implantation.

Il est également isolé par rapport à la ligne de chemin de fer LILLE-CREIL-PARIS, principal moyen de communication pour les résidents.

Néanmoins, il est à noter que la Gare de Liancourt se situe à 15 minutes à pied de la résidence.

Les espaces extérieurs ne bénéficient d'aucun traitement qualitatif et les pieds d'immeubles ne sont pas valorisés, renforçant l'image stigmatisante d'un bâtiment HLM.

La voie d'accès au parking est en très mauvaise état et permet également l'accès aux deux entrepôts mitoyens au FTM. La circulation, sur cette voie étroite, est partagée entre les véhicules légers/lourds et piétonniers.

Les véhicules stationnent le long de l'avenue Louis Aragon ou en bataille à l'intérieur de la résidence (environ 60 places), mais aussi de façon anarchique sur l'emprise du terrain, en raison des nombreuses voitures ventouses neutralisant les places de stationnement.

Enfin, les ordures ménagères sont stockées dans des containers à l'extérieure de l'établissement.

Nos engagements portent :

- sur la partie logements accompagnés de créer des logements autonomes en lieu et place de chambres en unité de vie, avec une réduction de 114 chambres à 80 logements.
- d'apporter un traitement thermique et architectural des façades en cohérence avec la situation de l'immeuble (entrée de ville et dans le périmètre de protection d'édifices classés).
- De mener un projet de résidentialisation permettant de requalifier les espaces.

Par ailleurs, les partenariats nationaux et locaux déjà existant à l'échelle de ce territoire seront maintenus afin de répondre aux orientations de cohésion sociale et urbaine, notamment les conventions visant à :

Accompagner des résidents :

Accès aux droits :

L'accès au droit des résidents est à la fois assuré par la Responsable de Résidence qui de par son rôle de veille sociale oriente les résidents vers la Responsable d'Insertion Sociale ou les services de secteur en fonction des besoins, mais également par la Responsable d'Insertion Sociale qui gère les situations complexes et mobilise le partenariat adéquat.

Mener des actions de convivialité :

Des actions de convivialité sont organisées régulièrement dans nos résidences. Elles visent à améliorer l'écoute, rompre l'isolement et renforcer le lien social.

C'est l'occasion au travers de jeux, d'aborder certaines thématiques spécifiques telles que la propreté, les économies d'énergie (sensibilisation à la gestion de l'eau), etc. Des associations peuvent y participer (ADIL, PIMMS,...). Un contact avait également pris avec les Petits Frères des Pauvres afin d'essayer de rompre l'isolement des personnes isolées de plus de 55 ans sur la résidence.

Actions autour de la santé :

Organisation de bilans de santé :

Depuis presque 2 ans, ADOMA a signé une convention avec le Centre de Prévention et d'Examen de Santé de l'Oise. En effet, il est proposé aux résidents et hébergés des foyers ADOMA de participer à des bilans de santé. Un référent santé vient à raison de 4 ou 5 fois par an sur la résidence pour proposer des actions collectives autour de la prévention santé et du bilan de santé. Le bilan de santé est gratuit et ouvert à tous.

La médiation santé par l'OPHS :

Depuis de nombreuses années, ADOMA travaille avec l'OPHS afin d'assurer un service de prévention santé sur ses résidences. En effet, l'OPHS intervient à différents niveaux :

- *La médiation santé* : Une infirmière de l'OPHS est présente une fois par semaine afin d'assurer une mission d'écoute et d'orientation des résidents, de conseiller les résidents, d'évaluer les besoins et assurer un suivi et enfin mettre les résidents en contact avec les services médico-sociaux et être un relais entre eux.
- *La prévention santé* : des campagnes de prévention sont organisées régulièrement. Cela va de la campagne de vaccination gratuite aux radiographies des poumons ou encore à des dépistages.

Sur le site de LIANCOURT, l'infirmière est présente à raison d'une fois par semaine et les campagnes de prévention sont réalisées régulièrement à différents moments dans l'année.

Prise en compte des personnes âgées (médiation gérontologique) :

La prise en charge du vieillissement des résidents s'inscrit dans une action globale ayant pour objectif de faciliter l'accès aux droits, prévenir et lutter contre l'isolement et favoriser le maintien à domicile par l'intervention de services spécialisés.

A ce titre, une médiation gérontologique a été mise en place sur la résidence de Liancourt à raison d'une journée par semaine. Un travailleur social opère sur site en réalisant des permanences consacrées uniquement aux personnes de plus de 55 ans mais également en allant les rencontrer chez eux.

ADOMA encourage et finance la mise en place de conseils de concertation dans toutes ses Résidences. Les représentants de ces conseils sont associés et s'expriment sur toutes les questions d'organisation ou les travaux susceptibles d'avoir une incidence sur leurs conditions de logement. Ces personnes sont à l'écoute des autres occupants de la résidence et à ce titre peuvent faire remonter des problématiques d'urbanisme ou nuisances diverses rencontrées par ces derniers. Dans ce contexte, le Responsable de Résidence intervient pour mettre en relation les personnes avec les pouvoirs publics concernés, et favorise ainsi le vivre ensemble (Pilier de cohésion sociale).

La concertation/ La sensibilisation des locataires :

ADOMA encourage et finance la mise en place de conseils de concertation dans toutes ses Résidences. Les représentants de ces conseils sont associés et s'expriment sur toutes les questions d'organisation ou les travaux susceptibles d'avoir une incidence sur leurs conditions de logement. Ces personnes sont à l'écoute des autres occupants de la résidence et à ce titre peuvent faire remonter des problématiques d'urbanisme ou nuisances diverses rencontrées par ces derniers. Dans ce contexte, le Responsable de Résidence intervient pour mettre en relation les personnes avec les pouvoirs publics concernés, et favorise ainsi le vivre-ensemble (Pilier de cohésion sociale).

Une enquête de satisfaction est réalisée chaque année. Un plan d'actions est mis en œuvre pour améliorer notre prestation.

Assurer la sécurité et la tranquillité des résidences :

En 2014, ADOMA s'est rapprochée des Directions Départementales de Sécurité Publique de chacun de ses territoires pour renforcer la sécurité de ses résidences et assurer la quiétude de leurs habitants, avec notamment la désignation d'un référent ADOMA pour les questions de sécurité au sein de chaque service de police territorial.

Une convention nationale est sur le point d'être déclinée sur le département de l'Oise entre le Directeur d'Établissement ADOMA et la Directrice Départementale de la Sécurité Publique.

Par ailleurs, un rapprochement est organisée avec la gendarmerie de Liancourt, qui s'est vu accordé une autorisation de pénétrer dans les parties communes de la résidence, conformément aux dispositions du chapitre 4 de la loi n°95-73 de janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité.

Nos résidences sont équipées de contrôles d'accès et de vidéo-protection.

Un dispositif d'astreinte permet d'intervenir en cas d'urgence, en soirée ou le week-end.

Les engagements du centre EPIDE de MARGNY LES COMPIEGNE



L'EPIDE est un établissement public d'insertion d'Etat dont la tutelle de premier rang est assurée par les ministères chargés de la ville et de l'emploi. Il est financé par l'Etat et Fonds Social Européen (FSE).

Les centres EPIDE, et notamment celui de Margny-lès-Compiègne auquel vous êtes abonné, sont des instruments d'Etat mis à la disposition des préfetures et des collectivités territoriales, actrices de la politique de la ville.

Ils ont pour mission d'assurer, au moyen d'un projet éducatif global, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes gens volontaires majeurs de moins de 25 ans, sans qualification ni emploi, cumulant difficultés familiales, sociales et professionnelles et en voie de marginalisation.

Nos cibles, des femmes et des hommes :

- volontaires, âgés de 18 à 25 ans révolus lors de leur admission dans le centre,
- sans qualification professionnelle, ni emploi,
- pouvant être en échec scolaire majeur aux limites de l'illettrisme,
- médicalement aptes à la pratique du sport et à la vie en collectivité,
- de nationalité française recensés ou, titulaire d'un titre de séjour régulier leur permettant d'accéder à l'emploi.

Notre programme est personnalisé et peut durer de 8 à 24 mois, en moyenne 8 à 10 mois, il comprend quatre modules indissociables :

- une levée des obstacles à l'insertion sociale, professionnelle et personnelle,
- une formation civique et comportementale,
- un enseignement général personnalisé adapté au volontaire et à son projet professionnel,
- la construction d'un projet professionnel devant déboucher sur l'emploi.

Notre programme est dispensé en internat obligatoire du lundi matin au vendredi après-midi et les volontaires portent une tenue uniforme.

La philosophie des centres EPIDE est de donner une deuxième chance à ceux qui veulent la saisir : le règlement intérieur est conçu pour que les volontaires ne soient pas déstabilisés lors de leurs premiers pas dans l'emploi.

La motivation du jeune et son aptitude à respecter le règlement intérieur montrent qu'il pourra accepter les règles en milieu de travail. L'ensemble de l'offre de service est gratuite pour les volontaires et les prescripteurs.

61% des jeunes admis au centre de Margny-lès-Compiègne en sortent insérés par l'activité professionnelle ou une formation professionnelle qualifiante (2014)

Seuls les frais de transport domicile/gare de Compiègne et gare de Compiègne/domicile du week-end restent à la charge des jeunes. Il est souhaitable que ces frais soient pris en charge par la collectivité d'origine du volontaire soit sous forme de bon de transport soit sous forme d'aide financière.

L'Etat alloue aux volontaires assidus une allocation de 300 € par mois, dont 210 € versés mensuellement auxquels s'ajoute une prime capitalisée de 90 € par mois remise à l'issue du parcours en cas de sortie positive.

Le centre EPIDE de Margny-lès-Compiègne dispose de 180 places pour accueillir les volontaires à l'insertion ; les jeunes issus des contrats de ville nouvelle génération disposent d'une priorité forte pour accéder à ce dispositif, 60 % des places leur sont réservées.

Dans le cadre du contrat de ville nouvelle génération, en tant qu'instrument au service des acteurs de la politique de la ville, le centre de Margny-lès-Compiègne qui assure votre soutien peut vous réserver au titre du quartier prioritaire "Les abords du Parc" de LIANCOURT : 20 places sur une base annuelle indicative pour la durée du présent contrat.

La personne à contacter pour les recrutements de volontaires au sein du centre EPIDE de Margny-lès-Compiègne est M. Vincent KEIL dont l'adresse mail est vincent.keil@epide.fr et le tel : 03 44 83 68 13. Ce cadre est à la disposition des acteurs désignés par l'agglomération ou l'autorité préfectorale compétente pour conduire des actions individuelles de recrutement ou, des présentations collectives du centre EPIDE de Margny-lès-Compiègne.